



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 143 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 6 mai 2019

Président

M. Ken McDonald

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 6 mai 2019

• (1525)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Bonjour à tous. Bienvenue à la réunion ordinaire du Comité permanent des pêches et des océans.

Monsieur Donnelly, vous avez la parole.

M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais donner avis de la motion suivante, que je vais lire afin qu'elle soit consignée au procès-verbal:

Que le Comité se réunisse dès que possible pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-238.

Le président: Avant de commencer et de donner la parole à nos témoins, je souhaite souligner que Mme Kelly Block, députée de Carlton Trail—Eagle Creek, est présente aujourd'hui à titre de députée du Parti conservateur. Bienvenue au Comité, je suis heureux de vous accueillir.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous reprenons notre étude des espèces aquatiques envahissantes.

Nous accueillons aujourd'hui un certain nombre de témoins dans le cadre d'une réunion prolongée. De 15 h 30 à 17 heures, nous recevons Margo Jarvis Redelback, de l'Alberta Irrigation Districts Association, par vidéoconférence; Bob McLean, responsable des partenariats stratégiques, Conseil canadien sur les espèces envahissantes; Matt DeMille, gestionnaire, Services des Pêches et de la Faune, et Sophie Monfette, coordonnatrice, Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes, tous deux de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario; Raymond Orb, président, Saskatchewan Association of Rural Municipalities, par vidéoconférence; ainsi que Paul Demenok, président, et Erin Vieira, gestionnaire de programme, tous deux du Shuswap Watershed Council.

Bienvenue à tous les témoins.

Nous allons d'abord écouter vos exposés, qui devront être d'une durée d'au plus sept minutes. Nous allons commencer par les témoins que nous accueillons par vidéoconférence. Mme Margo Jarvis Redelback, allez-y.

Mme Margo Jarvis Redelback (directrice exécutive, Alberta Irrigation Districts Association): Bonjour, et merci de m'avoir invitée à témoigner devant le Comité aujourd'hui. Je m'appelle Margo Jarvis Redelback. Je suis la directrice exécutive de l'Alberta Irrigation Districts Association. Nous représentons les intérêts des 13 districts d'irrigation de l'Alberta depuis 1946.

Je parlerai aujourd'hui des répercussions des espèces aquatiques envahissantes — en particulier des espèces envahissantes de moules — sur l'agriculture irriguée, ainsi que des menaces connexes

que représentent ces espèces. Les acteurs de l'industrie de l'irrigation en Alberta participent à l'application de mesures de prévention, aux efforts d'éradication et aux travaux de recherche portant sur les options de traitement relativement aux espèces aquatiques envahissantes depuis de nombreuses années. Même si les efforts consentis ont permis d'obtenir des résultats positifs, les risques que posent les espèces aquatiques envahissantes pour la région irriguée de l'Alberta demeurent importants.

Le développement municipal et la croissance économique de cette région sont intimement liés à la présence de l'infrastructure d'irrigation. Cette infrastructure permet d'acheminer l'eau vers environ 1,4 million d'acres de terres agricoles servant à la production alimentaire. Cela constitue environ 72 % des terres irriguées au Canada. Cette infrastructure fournit aussi de l'eau pour satisfaire aux besoins de 50 collectivités rurales, d'industries, y compris des installations de traitement à valeur ajoutée et d'installations récréatives aquatiques, ainsi que pour maintenir des zones humides et des habitats fauniques dans cette région sèche de l'Alberta. Il s'agit en somme d'une infrastructure essentielle pour cette région.

Chaque année, l'industrie contribue au PIB de l'Alberta à hauteur de 3,6 milliards de dollars et génère 1,26 milliard de dollars de revenus pour les gouvernements de l'Alberta et du Canada. Elle offre 56 000 emplois équivalents temps plein dans l'ensemble de la province de l'Alberta. Tout cela est possible en raison d'environ 8 000 kilomètres de canalisations et de conduites d'eau souterraines qui, en conjonction avec 57 réservoirs de stockage, permettent de distribuer de façon fiable de l'eau à l'échelle de la région.

Pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et réduire les pertes, on a changé 53 % des canalisations de surface de ce système de distribution pour des conduites d'eau souterraines, et on irrigue maintenant 73 % des terres irriguées au moyen de systèmes d'irrigation par pivot à faible pression installés sur les fermes. Ce type d'infrastructure est particulièrement vulnérable à l'invasion de moules zébrées et quagga. Si ces espèces de moules s'établissent dans la structure d'irrigation, nous prévoyons des interruptions de distribution d'eau par les conduites, de même qu'une dégradation écologique importante de nos réservoirs d'irrigation.

Actuellement, notre industrie ne dispose d'aucune option de traitement chimique approuvée pour lutter contre les espèces envahissantes de moules. La potasse semble offrir les meilleures possibilités d'utilisation comme traitement chimique, et ce produit est actuellement soumis à un long processus d'approbation. Nous espérons qu'il sera approuvé, mais savons que cela pourrait prendre encore de 12 à 18 mois. Nous espérons que ce produit pourra être utilisé comme moyen de lutte contre les moules zébrées et quagga si ces espèces venaient à s'installer dans notre infrastructure. Toutefois, l'utilisation des produits entraîne des dépenses. On évalue que les coûts de traitement annuels de toutes les conduites d'eau à l'aide de potasse s'établissent à environ 1,1 million de dollars. Cette somme ne comprend pas les coûts que pourrait entraîner le traitement des réservoirs.

La source la plus importante de l'invasion de moules dans l'infrastructure d'irrigation est le transport transfrontalier d'embarcations contaminées en provenance d'autres provinces ou d'autres pays vers les plans d'eau de l'Alberta. Les responsables de notre organisation collaborent avec de nombreuses autres organisations en ce qui concerne les initiatives de lutte contre les EAE, y compris dans le cadre de campagnes d'éducation et de sensibilisation, d'inspections et de mesures d'application de la loi, d'activités de surveillance et d'examen d'options de traitement.

Jusqu'à maintenant, notre organisation a contribué aux initiatives de lutte contre les EAE en offrant des ressources financières et humaines d'une valeur de plus de 250 000 \$. Les districts d'irrigation ont aussi contribué de façon individuelle en fournissant d'importantes ressources financières et humaines dans le cadre d'activités de prévention contre les EAE, en plus des contributions effectuées par l'entremise de l'Association. Aucune contribution du gouvernement fédéral n'a été reçue pour soutenir les activités de prévention contre les EAE dans la région irriguée de l'Alberta. Cela est préoccupant, vu qu'il faut mener de plus en plus d'activités à caractère stratégique pour limiter l'arrivée, et la propagation, d'espèces aquatiques envahissantes au Canada.

● (1530)

Les propositions concernant des efforts supplémentaires de lutte contre les EAE comprennent l'ajout d'inspections et de mesures d'application de la loi plus coordonnées et strictes à l'égard des embarcations transportées par remorque à la frontière internationale, accompagnées d'activités d'inspection et de décontamination effectuées sur place; l'obligation de décontaminer les embarcations en partance de plans d'eau canadiens qui sont infestés par des espèces envahissantes de moules; l'ajout de programmes de financement et de possibilités de maintenir et d'accroître les activités de surveillance actuelles en fournissant de l'aide aux organisations pour mener des d'activités de surveillance sur le terrain; l'ajout de sources de financement visant à aider les organisations à examiner, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre les EAE; et, bien entendu, la simplification du processus d'approbation des traitements chimiques pour faire en sorte que davantage de produits soient disponibles, si ce type de traitement s'avère nécessaire.

Les efforts continus des acteurs de l'industrie de l'irrigation en Alberta et de leurs partenaires ont permis d'atteindre des résultats positifs. Reconnaisant le risque que pose l'établissement d'EAE, en particulier celui d'espèces envahissantes de moules, les responsables de l'industrie de l'irrigation de l'Alberta ont pris les devants en matière d'efforts de prévention. Toutefois, notre province et notre région ont besoin de conclure d'autres partenariats, surtout avec le gouvernement du Canada, pour continuer à renforcer leurs efforts visant à empêcher les EAE de s'établir ici.

Merci.

● (1535)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant donner la parole au représentant de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities.

Monsieur Orb, vous disposez d'au plus sept minutes.

M. Raymond Orb (président, Saskatchewan Association of Rural Municipalities): Je tiens à remercier les membres du Comité permanent des pêches et des océans de cette occasion de formuler des commentaires dans le cadre de l'étude sur les espèces aquatiques envahissantes.

Je m'appelle Ray Orb. Je suis le président de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities. L'Association, constituée en société en 1905, est la voix des résidents des régions rurales de la Saskatchewan depuis plus de 100 ans. Nous représentons toutes les 296 municipalités rurales, et le territoire de ces municipalités constitue 53 % du territoire de la province.

Notre association est préoccupée depuis longtemps par la menace que posent les espèces aquatiques envahissantes. Nous participons à un groupe de travail provincial sur ces espèces et sommes en communication avec les responsables du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan en ce qui concerne ce dossier.

Les membres de notre association sont particulièrement préoccupés par les espèces envahissantes de moules, qui s'attachent à des surfaces dures comme les coques de bateaux, les quais, les moteurs, les ancres, les tuyaux de prise d'eau et les systèmes d'irrigation. Après l'introduction d'une espèce envahissante de moules dans un plan d'eau, il est presque impossible de l'éradiquer. La prévention constitue la meilleure défense contre les espèces aquatiques envahissantes, mais, malheureusement, on a trouvé en Ontario, au Manitoba et dans plusieurs États voisins des États-Unis des moules zébrées et quagga qui sont des espèces envahissantes. La Saskatchewan est exposée au risque important que posent les espèces aquatiques envahissantes en raison des connexions naturelles entre ses systèmes hydrographiques et ceux des provinces et des États voisins, en plus de la circulation d'embarcations en provenance de l'extérieur de la province qui survient chaque été au moment où des touristes, des chasseurs et des adeptes du ski et de la planche nautiques s'amènent sur les lacs d'eau pure de la Saskatchewan.

L'an passé, le ministère de l'Environnement de la province a mené des inspections sur 2 922 embarcations entrant ou circulant dans la province. On a dû en décontaminer 50, et on a constaté qu'il y avait des moules adultes d'accrochées sur 5 d'entre elles. Sans une intervention immédiate, ce n'est qu'une question de temps avant que des espèces envahissantes de moules ne s'installent en Saskatchewan.

Les espèces envahissantes de moules ne font pas que perturber les écosystèmes; elles ont aussi des répercussions économiques importantes. Des plages de sable peuvent devenir jonchées de coquillages de moules tranchants, et les infrastructures relatives à l'eau potable et à l'hydroélectricité peuvent devenir obstruées, vu que les moules s'attachent et se multiplient sur toute surface dure. L'infestation causée par les EAE peut nuire aux pêcheries, à l'aquaculture et au tourisme.

Les responsables de SaskPower ont cerné sept installations de production d'électricité qui sont visées par un risque élevé de dommages causés par l'introduction d'EAE. Ces installations constituent 64 % de la capacité de production d'électricité de SaskPower, ce qui signifie que l'introduction d'espèces envahissantes de moules aurait une incidence sur un nombre important de résidents et d'entreprises de la Saskatchewan. Les coûts pourraient s'élever à des millions de dollars.

Le système du lac Diefenbaker et les installations de production d'électricité du barrage Gardiner font l'objet de préoccupations particulières. Le système en place au lac Diefenbaker fournit de l'eau potable à environ 60 % des municipalités de la province, permet actuellement d'irriguer 100 000 acres de terres agricoles servant à la production alimentaire et produit assez d'électricité pour alimenter au moins 100 000 foyers. L'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans le lac Diefenbaker serait catastrophique, et il faut en faire davantage pour empêcher que cela ne se produise.

En Ontario, il en coûte près de 100 millions de dollars par année pour lutter contre les espèces envahissantes de moules. Reconnaisant les conséquences que peuvent entraîner les EAE, les membres de l'Association ont adopté deux résolutions dans lesquelles ils demandent aux gouvernements provincial et fédéral de mener la lutte contre l'invasion des espèces envahissantes de moules dans les plans d'eau de la province au moyen de l'établissement de points de vérification dans tous les postes frontaliers et en effectuant la décontamination des embarcations infestées. Ce printemps, la commissaire à l'environnement et au développement durable a diffusé un rapport sur les espèces aquatiques envahissantes. Il y est mentionné qu'il est moins coûteux de prévenir l'introduction d'une espèce aquatique envahissante que de la contrôler par la suite. Les membres de notre association souscrivent entièrement à cet énoncé.

Nous savons aussi que le ministère des Pêches et des Océans dirige le programme scientifique portant sur les espèces aquatiques envahissantes ainsi que le programme national sur les espèces envahissantes. Ces programmes visent à prévenir l'introduction d'EAE, à garantir une réaction rapide quand de telles espèces sont détectées, à gérer la propagation d'espèces établies et à favoriser la collaboration avec d'autres administrations pour assurer la cohérence et la coopération à l'échelle nationale sur les questions liées à la gestion des EAE.

Selon le rapport de la commissaire, le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence des services frontaliers du Canada n'ont pas pris de mesures appropriées pour prévenir la propagation d'EAE, y compris celle des moules zébrées et quagga. De plus, le ministère des Pêches et des Océans n'a pas encore établi quelles espèces et quelles voies d'introduction présentent les plus grandes menaces ni cerné quelles espèces sont les plus importantes à réglementer.

• (1540)

Les membres de notre association sont d'avis que le gouvernement fédéral peut en faire davantage pour respecter ses engagements pris dans le cadre de ces programmes. Trop de Canadiens ne sont toujours pas au courant des risques et des façons par lesquelles ils peuvent contribuer par mégarde à la propagation d'espèces aquatiques envahissantes.

Le fait d'entendre que la réglementation n'est pas appliquée de façon adéquate nous inquiète aussi. Il faut en faire davantage pour s'assurer que les représentants de Pêches et Océans et de l'ASFC disposent de l'équipement nécessaire pour empêcher des EAE d'entrer au Canada. Il est aussi essentiel que les responsables de ces

organisations gouvernementales comprennent leurs responsabilités à l'égard des EAE.

Nous savons que la protection de l'environnement et la durabilité sont des priorités importantes pour le gouvernement fédéral, et nous sommes d'avis que la protection des plans d'eau pure du Canada contre la menace que posent les espèces aquatiques envahissantes doit être considérée comme un élément important lié à ces priorités. Les effets environnementaux, sociaux et économiques causés par les espèces aquatiques envahissantes peuvent se chiffrer à des milliards de dollars.

Tous les ordres de gouvernement doivent jouer un rôle, mais le leadership du gouvernement fédéral est capital. Il est impératif que nous collaborions pour empêcher des espèces aquatiques envahissantes de pénétrer dans notre système hydrographique.

Au nom des membres de l'Alberta Irrigation Districts Association, nous remercions le Comité permanent de nous avoir permis de faire entendre notre voix dans cette importante discussion.

Merci.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant céder la parole aux représentants du Shuswap Watershed Council.

Je ne sais pas si vous comptez vous exprimer tous les deux ou non, mais vous disposez d'au plus sept minutes. Allez-y dès que vous êtes prêt.

M. Paul Demenok (président, Shuswap Watershed Council): Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du comité permanent.

Je m'appelle Paul Demenok. Je suis le président du Shuswap Watershed Council, et je suis accompagné d'Erin Vieira, qui est notre gestionnaire de programme.

Je vous remercie de l'occasion de donner notre point de vue sur ce programme. Nous avons d'importantes préoccupations concernant le risque d'introduction de nouvelles espèces aquatiques envahissantes. Deux espèces nous préoccupent en particulier, soit les moules zébrées et quagga.

Depuis notre constitution à titre de conseil du bassin versant, en 2014, nous sommes préoccupés par la menace que posent ces espèces de moules et les risques auxquels sont exposés nos écosystèmes aquatiques et notre économie régionale. La prévention de l'invasion de ces espèces de moules dans notre région est de la plus haute importance.

On n'a pas recensé de moules zébrées ni de moules quagga en Colombie-Britannique, mais un risque élevé pèse sur nos plans d'eau en raison de la proximité de voies maritimes infestées, du grand nombre d'embarcations et d'activités de tourisme récréatif causant de la circulation en provenance et à destination de notre bassin ainsi que de la qualité de l'eau qui s'y trouve, laquelle offre des conditions idéales pour l'établissement et la prolifération des moules zébrées et quagga.

Les enjeux sont de taille. Le bassin du Shuswap a été décrit comme l'écosystème aquatique situé dans un grand lac le plus important en Colombie-Britannique sur le plan social, économique et écologique. Il constitue la source d'eau potable de dizaines de milliers de personnes. Il est au centre d'une collectivité touristique florissante et d'un marché de propriétés résidentielles et commerciales en croissance. De plus, il fournit un habitat favorable à la migration, au frai et à la croissance pour quatre espèces de saumon du Pacifique, y compris le saumon sockeye de la rivière Adams, connu dans le monde entier. Le bassin du Shuswap est tributaire du fleuve Fraser, un bassin qui est aussi très connu et qui a une grande importance.

La moule zébrée, en particulier, est considérée comme l'espèce aquatique envahissante la plus destructrice à ne jamais avoir envahi les eaux douces de l'Amérique du Nord, et les conséquences de son établissement sont bien connues. Les coûts associés à l'entretien qu'entraînerait une invasion en Colombie-Britannique sont évalués à 43 millions de dollars par année. De plus, les effets sur le saumon du Pacifique dans le bassin du Shuswap et peut-être même en aval, dans le bassin du fleuve Fraser, ne sont pas bien connus ni évalués et donc ne sont pas inclus dans ces chiffres.

Nous sommes très sérieusement préoccupés par le risque d'invasion de ces moules dans le bassin du Shuswap et dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, et sommes très insatisfaits des mesures prises jusqu'à maintenant pour prévenir de nouvelles invasions au Canada. Vu cette préoccupation, notre conseil a dépensé 43 000 \$ l'année dernière pour prévenir une invasion de moules dans le bassin du Shuswap, et cette somme a été tirée des revenus fiscaux locaux. Cette année, notre conseil prévoit dépenser près de 46 000 \$.

En 2017, le ministère des Pêches et des Océans avait prévu 43,8 millions de dollars sur cinq ans dans son budget pour la prévention et la gestion des espèces aquatiques envahissantes. Quatre-vingt-six pour cent de cette somme sont consacrés à seulement deux espèces en Ontario, et les espèces envahissantes de moules n'en font pas partie. En août 2018, le ministre Jonathan Wilkinson a annoncé un montant additionnel de 400 000 \$ sur trois ans consacré à des activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation sur les moules zébrées et quagga. Nous sommes d'avis que ces fonds sont répartis de façon disproportionnée, sur le plan à la fois de la géographie et des priorités.

Nous croyons fermement que le ministère devrait investir beaucoup plus d'argent pour enrayer la propagation d'espèces envahissantes de moules. Les fonds accordés par le gouvernement fédéral devraient être consacrés au soutien de façon collaborative des trois stratégies de prévention suivantes en Colombie-Britannique.

Tout d'abord, nous proposons une contribution au programme d'inspection des embarcations de la province pour permettre la mise en place d'un plus grand nombre de postes d'inspection sur le périmètre de la Colombie-Britannique ainsi que la prolongation de la période des opérations et des heures de service dans ces postes. Les limites de la Colombie-Britannique devraient faire l'objet d'une meilleure protection à l'égard des embarcations potentiellement contaminées en provenance des États-Unis et du reste du Canada.

Ensuite, nous devons aussi mettre en place des mesures plus robustes pour nous assurer que les aéronefs, comme les hydravions, qui se posent en Colombie-Britannique ne sont pas contaminés par des espèces envahissantes de moules. À notre connaissance, rien n'a été fait jusqu'à maintenant à cet égard.

Finalement, nous recommandons d'effectuer une contribution aux programmes de surveillance pour la détection précoce afin qu'un plus grand nombre de plans d'eau puissent faire l'objet de tests de façon régulière, de manière à nous permettre de détecter les espèces envahissantes de moules.

En plus d'appuyer un partenariat plus solide avec la province de la Colombie-Britannique pour ce qui est de la prévention d'une invasion, les responsables du ministère des Pêches et des Océans doivent prendre davantage de mesures pour limiter les infestations de moules et pour appliquer pleinement le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes pris au titre de la Loi sur les pêches. L'une de ces mesures devrait permettre d'exiger que toutes les embarcations qui quittent des territoires infestés par des espèces envahissantes de moules soient soumises à une inspection et à une décontamination, le cas échéant, ce qui permettrait de fermer les principales voies d'invasion.

Un rapport récent de la commissaire à l'environnement et au développement durable portant sur les espèces aquatiques envahissantes se fait l'écho de nos préoccupations concernant le manque d'empressement et d'interventions de la part du ministère des Pêches et des Océans. Selon le rapport d'audit, le ministère n'avait pas d'approche stratégique pour empêcher des espèces aquatiques envahissantes de s'introduire et de se propager au Canada. Il est aussi mentionné dans le rapport que Pêches et Océans Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada n'ont pas pris de mesures adéquates pour appliquer le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes et que le ministère n'a pas réagi rapidement à l'égard des menaces connues.

• (1545)

Nous sommes d'avis que les investissements effectués par le gouvernement fédéral et les mesures qu'il a prises relativement aux espèces envahissantes de moules étaient inadéquats et trop faibles. Cette situation, ainsi que les résultats figurant dans le rapport d'audit récent, nous mène à conclure que le programme national sur les espèces aquatiques envahissantes n'est pas efficace pour protéger les écosystèmes de la Colombie-Britannique et ne sert pas les intérêts socioéconomiques et les valeurs des Britanno-Colombiens.

La Colombie-Britannique, soit la province où l'écosystème des lacs revêt une importance écologique et économique de premier plan, risque d'être envahie par les espèces aquatiques envahissantes les plus dévastatrices et portant le plus de conséquences. Si on tient compte de tout ce qui est menacé dans le bassin du Shuswap et le reste de la Colombie-Britannique, ainsi que de la possibilité réelle d'une invasion en raison de lacunes dans les mesures de prévention, on se demande pourquoi on n'en fait pas davantage. La prévention est une approche plus sensée et responsable et moins coûteuse que le contrôle d'une espèce envahissante après son introduction. Comme le proverbe le dit, mieux vaut prévenir que guérir.

Nous demandons aujourd'hui que le gouvernement fédéral consente immédiatement une plus grande partie de ses investissements et de ses efforts à la protection de la Colombie-Britannique contre les moules zébrées et quagga.

Je vous remercie beaucoup de l'attention que vous accorderez à nos commentaires. Nous espérons que votre comité pourra établir une méthode plus efficace et respectueuse des priorités quant à la répartition des crédits fédéraux pour prévenir et gérer les espèces aquatiques envahissantes.

Merci.

Le président: Merci de votre exposé.

Nous allons maintenant donner la parole à M. McLean, du Conseil canadien sur les espèces envahissantes. Vous disposez d'au plus sept minutes.

M. Bob McLean (partenariats stratégiques, Conseil canadien sur les espèces envahissantes): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs, de l'occasion d'être ici cet après-midi dans le cadre de votre étude sur les espèces aquatiques envahissantes.

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes est une organisation non gouvernementale enregistrée à l'échelle nationale qui travaille de façon collaborative et transcende les limites des administrations pour communiquer des renseignements et soutenir des mesures visant à prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et aider à réduire les menaces et les répercussions de ces espèces. Notre travail est guidé par un conseil d'administration composé de membres issus de quatre groupes, soit des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organisations autochtones, de l'industrie et d'organisations dont le mandat porte sur les espèces envahissantes. Nous collaborons étroitement avec sept organismes secondaires sur les espèces envahissantes établis partout au Canada. Il s'agit d'organisations à but non lucratif provinciales et territoriales qui ont un mandat principal similaire à celui du Conseil, soit d'aider à réduire la propagation et les répercussions des espèces envahissantes.

Le Conseil se concentre principalement sur la prévention et, par conséquent, sur la fermeture des voies qui permettent l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes. Nous nous efforçons de faire le pont entre le gouvernement, l'industrie et les organismes sans but lucratif, les organisations autochtones et les conseils sur les espèces envahissantes afin de prendre des mesures pour lutter contre les espèces envahissantes, tant terrestres qu'aquatiques, comme l'élaboration et la mise en œuvre de campagnes nationales visant à modifier les comportements afin d'empêcher la propagation des espèces envahissantes.

Nous tenons à remercier chaleureusement les membres du comité permanent de cette étude sur les espèces aquatiques envahissantes. Elle est opportune, comme d'autres l'ont mentionné, à la lumière du rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable portant sur les espèces aquatiques envahissantes diffusé le 2 avril. À cet égard, le Conseil est satisfait de constater que Pêches et Océans Canada s'engage à mettre en œuvre les recommandations de la commissaire. Il est important de reconnaître qu'il existe de nombreuses exigences et peut-être des priorités concurrentes en ce qui concerne les espèces aquatiques envahissantes, et les responsables du ministère doivent faire preuve de leadership continu pour réussir à régler ce problème au Canada.

Nous saluons aussi le travail accompli jusqu'à maintenant par les responsables de Pêches et Océans, comme les mesures prises en réponse à la menace posée par l'introduction de la carpe asiatique dans les Grands Lacs et les efforts consentis pour travailler en partenariat dans le cadre d'initiatives relatives aux espèces aquatiques envahissantes, vu qu'une organisation agissant seule ne pourra obtenir de succès.

Vous avez déjà entendu un certain nombre de témoins, et il existe beaucoup de renseignements concernant les risques que posent les espèces aquatiques envahissantes pour notre environnement, notre économie, notre société et notre culture. Je ne fournirai pas de renseignements supplémentaires à cet égard. Je vais plutôt passer directement aux recommandations que le Conseil souhaite vous soumettre.

Tout d'abord, nous soutenons l'établissement collaboratif de plans et de priorités nationaux qui sont fondés sur une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies de gestion des risques. Cette planification stratégique est nécessaire pour assurer la protection de tous les plans d'eau au Canada. Les responsables du ministère des Pêches et des Océans doivent mettre en œuvre une approche de la planification fondée sur le partenariat pour cerner les voies d'introduction auxquelles il faut accorder une grande priorité et les outils de prévention les plus appropriés. Nous les encourageons à le faire.

Comme nous l'avons entendu dire, on réussira à prévenir l'introduction de ces espèces au Canada en fermant les voies d'accès. C'est en se concentrant sur ces voies que l'on obtiendra le plus de succès. Nous incitons le ministère des Pêches et des Océans à effectuer une analyse fondée sur les risques des voies d'entrée actuelles et nouvelles des espèces aquatiques envahissantes au Canada qui présentent les risques les plus élevés. Nous croyons que cela peut se faire rapidement, car nous connaissons déjà bon nombre, sinon la plupart, de ces voies. Nous croyons qu'une approche axée sur les voies d'entrée à risque élevé est plus rapide et possiblement moins coûteuse qu'une approche d'évaluation espèce par espèce pour prévenir l'arrivée au pays. Nous sommes d'avis que l'approche visant les voies d'entrée prioritaires doit comprendre des stratégies de gestion des risques et des mesures pour fermer ces voies.

L'autre aspect visé par les recommandations concerne la détection précoce et l'intervention rapide. Le fait de reconnaître et de signaler les espèces envahissantes dès leur arrivée et avant qu'elles ne s'établissent constitue la clé pour prévenir leur établissement. Certains témoins se sont déjà exprimés à ce sujet. La détection précoce dépend des systèmes de surveillance et de détection, et il est important de reconnaître le rôle et la contribution que la science citoyenne peut jouer.

● (1550)

Les Canadiens observent. Ils sont dans la nature. Ils peuvent voir et signaler des espèces nouvellement arrivées. Les programmes de surveillance et de science citoyenne doivent être accompagnés d'une plateforme de données communes, qui sera pour les Canadiens un moyen de signaler les nouvelles espèces envahissantes et même celles qui existent déjà. Nous encourageons le MPO et les autres organismes à se pencher sur la question de la nécessité d'une plateforme de données communes.

La détection précoce et l'intervention rapide doivent entre autres comprendre ces stratégies d'intervention et les capacités nécessaires pour intervenir rapidement. Ces stratégies doivent décrire les rôles et les responsabilités des différents organismes, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, voire non gouvernementaux.

Le quatrième point concerne la limitation et l'arrêt de la propagation des espèces aquatiques envahissantes déjà établies. Nous avons déjà entendu bon nombre d'interventions, même cet après-midi, sur la nécessité de régler le problème des moules zébrées et des moules quagga qui sont envahissantes. Les Canadiens s'en soucient, et nous croyons qu'en leur fournissant les outils et les ressources appropriés, cela aidera à prévenir l'introduction d'espèces envahissantes. Il faut accroître l'éducation et les campagnes de sensibilisation pour changer le comportement des publics cibles, c'est-à-dire les gens qui déplaceraient en fait ces espèces envahissantes vers de nouvelles régions du pays.

Le conseil canadien travaille en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans sur un programme pilote, le programme de nettoyage, de vidage et de séchage des embarcations, qui se déroule en Colombie-Britannique. Cette campagne, axée sur le changement des comportements et sur le marketing social, vise à amener les intervenants des milieux nautiques et de la pêche sportive à prendre des mesures et à nettoyer leur équipement pour empêcher la propagation de ces espèces.

Le Conseil participe activement à un certain nombre d'autres programmes similaires et travaille avec des partenaires et l'industrie qui participent à d'autres initiatives clés. Nous travaillons avec l'industrie des animaux de compagnie et le Conseil canadien de l'horticulture, par exemple.

Le cinquième point est lié au renforcement de la collaboration. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le MPO ne peut pas prévenir à lui seul l'introduction et la propagation des espèces envahissantes. Ceux qui sont bien placés pour agir doivent agir. Il est essentiel que le MPO travaille en collaboration avec ses partenaires fédéraux, en particulier l'Agence des services frontaliers du Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pour fermer ces ports d'entrée au pays. Nous encourageons également le MPO à travailler avec Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre d'initiatives comme la création de plateformes de données. De toute évidence, nous encourageons le MPO à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les gouvernements et les organismes autochtones pour définir clairement les rôles, les responsabilités et les priorités.

Enfin, il faut accroître la collaboration avec l'industrie et les autres organismes non gouvernementaux pour offrir un meilleur appui et pour accroître la sensibilisation et les mesures locales. L'avantage d'une collaboration renforcée, c'est qu'elle permet non seulement d'établir le partenariat de mise en œuvre nécessaire pour aller traiter efficacement le problème des espèces aquatiques envahissantes, mais aussi d'établir ce que j'appellerais un partenariat de financement pour veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles au moment de prendre ces mesures.

Cela m'amène au sixième et dernier point, les investissements stratégiques. Pour nous attaquer au problème des espèces aquatiques envahissantes nécessitera, il faudra non seulement que le MPO affecte des ressources permanentes, mais également que les investissements et la collaboration soient accrus. C'est un défi de taille et il faut des investissements stratégiques accrus. La réaffectation des ressources actuelles d'un programme à un autre ne fera probablement que déplacer les problèmes et les risques d'une région du pays à une autre.

En conclusion, le conseil encourage le ministère des Pêches et des Océans à exercer un leadership fédéral et national continu et fort, de façon que nous puissions protéger nos eaux contre les espèces aquatiques envahissantes. Nous encourageons le MPO à continuer d'établir une collaboration plus étroite entre le gouvernement et les organismes non gouvernementaux pour ce qui est des priorités, des rôles, des responsabilités et des mesures coordonnées. Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes, en tant que porte-parole national sur les espèces envahissantes doté d'une solide réputation de créateur de partenariats, a l'intention de soutenir le MPO et les autres organismes et de collaborer avec eux pour traiter le problème des espèces aquatiques envahissantes.

Encore une fois, merci de nous avoir donné l'occasion de contribuer à votre étude.

● (1555)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer au représentant de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario.

Monsieur DeMille, vous avez la parole pour sept minutes ou moins; allez-y.

M. Matt DeMille (gestionnaire, Services des Pêches et de la Faune , Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Merci. Bonjour, monsieur le président et membres du Comité.

Merci de nous avoir invités à participer à cette très importante discussion. C'est avec plaisir que nous comparaissons aujourd'hui pour mettre en évidence la menace que les espèces aquatiques envahissantes, ou EAE, continuent de représenter pour l'environnement, l'économie et la société du Canada, mais également pour recommander des façons de mieux répondre à cette menace.

La Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, ou OFAH, est le plus grand organisme de conservation de l'Ontario. Il représente 100 000 membres, abonnés et partisans, et 740 clubs de conservation affiliés. Nos membres aiment pratiquer diverses activités de plein air, mais ont un intérêt commun et passionné pour le maintien des ressources naturelles et la qualité de vie que des ressources saines permettent d'avoir.

Compte tenu des répercussions des espèces envahissantes et sachant le rôle des amateurs de plein air dans leur introduction et leur propagation, notre Fédération a lancé le Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes, le PSEE, en partenariat avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. Après 27 ans, le PSEE est devenu un programme à grande échelle et à multiples facettes comptant des centaines de partenariats; il touche 88 millions de personnes par année.

Pendant plus de 10 ans, nous avons également travaillé en partenariat avec Pêches et Océans Canada pour mieux connaître et comprendre les EAE. Notre partenariat actuel avec le MPO vise à soutenir deux des quatre piliers du Programme de lutte contre la carpe asiatique. Il s'agit de prévention au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation et d'alerte rapide s'appuyant sur les outils de signalement de la province: la ligne d'assistance téléphonique pour les espèces envahissantes et le système de cartographie des détections précoces et des répartitions, ou EDDMapS Ontario.

Le Comité tente de déterminer si le MPO a les ressources nécessaires pour réussir à prévenir et éliminer efficacement les EAE, et si les ressources sont toujours réparties de manière équitable et uniforme dans tout le Canada. Ces deux questions sont interconnectées. La réponse à la première question est non. Le Canada n'investit pas assez dans le programme sur les EAE. Le budget de 2017 a affecté 43,8 millions de dollars sur cinq ans à la prévention de l'introduction et de la propagation des EAE, beaucoup moins que les besoins cernés par le MPO.

La réponse à la deuxième question est en quelque sorte. Le MPO tente de cibler les EAE hautement prioritaires avec le budget limité dont il dispose. Par nécessité, le MPO a été forcé de prendre des décisions fondées sur le risque, relativement à l'affectation des ressources, ce qui a entraîné une affectation inégale. Si l'affectation des ressources est inégale, à l'échelle du pays, les investissements pourraient être considérés comme étant équitables, car ils concentrent le financement limité disponible sur les carpes asiatiques et sur les lamproies marines, des programmes qui exigent un investissement en raison du niveau de risque élevé que représentent ces espèces pour notre environnement, notre économie et notre société.

Même avec davantage de financement, le programme sur les EAE du MPO doit continuer à se concentrer sur l'Ontario et les Grands Lacs. En général, l'Ontario représente un plus grand risque que les autres régions du Canada pour ce qui est de l'entrée et de l'établissement des nouvelles espèces envahissantes. Par exemple, l'Ontario est la région qui compte le plus d'espèces de poissons d'eau douce non indigènes, à savoir 26 espèces connues. C'est de 50 à 100 % plus que dans les autres provinces. Une fois établies en Ontario, les EAE deviennent une menace pour le reste du Canada.

Même sans financement complet, le Programme de lutte contre la carpe asiatique est un excellent exemple de la façon dont nous pouvons investir dans la prévention pour atténuer les risques et les répercussions. Jusqu'à présent, nous semblons faire cela de la bonne façon. Et je dis « nous », car le MPO a facilité un nombre important de collaborations avec des intervenants comme l'OFAH afin de mettre à profit les ressources, les décennies d'expérience et les grands réseaux dont nous disposons pour mettre en œuvre le Programme de lutte contre la carpe asiatique. Les investissements même modestes peuvent beaucoup contribuer quand on a recours à ces types de partenariats.

La prévention en temps opportun des introductions nocives est le moyen le plus efficace d'éviter ou de réduire au minimum les risques, et cela suppose des investissements importants en éducation et en sensibilisation. En cas d'échec de la prévention, la détection précoce est reconnue comme un pilier essentiel de la stratégie du Canada pour prévenir la propagation et l'établissement des EAE dans nos eaux.

Le moment où se fait la détection est crucial au regard du coût total et de la réussite de tout effort visant à contrôler ou à éradiquer une espèce nouvellement introduite. C'est pour cette raison que les outils de signalement et de repérage en temps réel sont si importants. Dans son rapport, le vérificateur indépendant a recommandé au MPO d'élaborer et de coordonner une base de données ou une plateforme nationale qui permettrait au MPO et aux intervenants de faire un suivi et d'échanger des informations sur la détection et la propagation des espèces. Actuellement, il n'y a aucun effort national de coordination à cet égard.

Toutefois, il existe en Ontario des capacités qui peuvent être utilisées aux fins de cette recommandation. Actuellement, l'Ontario a une capacité de détection précoce et d'intervention rapide grâce à la ligne d'assistance téléphonique pour les espèces envahissantes et à EDDMapS Ontario; cela fonctionne très bien. Par exemple, la carpe de roseau a été détectée en 2016 grâce à la ligne d'assistance téléphonique pour les espèces envahissantes, et le personnel du MPO a pu capturer 10 carpes de roseau dans le lac Gibson. C'est encore aujourd'hui la plus importante capture de carpes asiatiques dans les eaux canadiennes.

Il n'est pas nécessaire de créer quelque chose de nouveau. Nous recommandons que les efforts se concentrent sur le renforcement des

capacités existantes, étant donné que c'est la manière la plus efficace, en temps et en coût, d'atteindre des résultats positifs.

• (1600)

Les espèces envahissantes ne connaissent aucune frontière. C'est un problème complexe, qui touche chaque province et territoire et qui traverse les frontières internationales. Chaque administration aura des perspectives et des priorités différentes pour ce qui est de l'intervention, mais il y a consensus sur le fait que les EAE continueront de toucher l'environnement du Canada, son économie et sa société d'une manière tellement spectaculaire qu'il faut immédiatement renforcer les capacités de réaction du Canada.

Ce qui manque, ce sont les investissements, des investissements d'une telle ampleur qu'ils feront une différence pour les priorités nationales en matière d'EAE, des investissements qui permettront aux partenaires de traduire le leadership national du MPO en programmes provinciaux et territoriaux efficaces, des investissements qui ne compromettent pas les programmes efficaces déjà existants comme le Programme de lutte contre la carpe asiatique.

Nous n'aurons toujours que des ressources limitées pour lutter contre les espèces envahissantes, et c'est pourquoi nous devons nous assurer que nos efforts sont coordonnés pour réduire au minimum les dédoublements et l'inefficience. Les intervenants comme l'OFAH et ses membres jouent un rôle essentiel dans la prévention, la détection et la gestion des espèces envahissantes, et nous pouvons tirer parti de nos connaissances, expériences et ressources importantes pour répondre aux priorités nationales en matière d'EAE.

Pour résumer, nous avons quatre recommandations spécifiques à présenter au Comité.

Le MPO a besoin d'un financement pour réussir à prévenir et à éliminer les EAE et pour avoir les moyens de réagir aux recommandations formulées dans le rapport du vérificateur indépendant.

Les programmes fédéraux sur les EAE doivent rester axés sur les espèces, les voies d'entrées et les administrations qui représentent le plus grand risque, et l'affectation des nouvelles ressources devrait être fondée sur le risque, non pas sur des objectifs régionaux d'uniformité. Les objectifs ne peuvent pas être arbitraires.

Grâce au leadership national et aux investissements du MPO, il y a une possibilité pour que les programmes provinciaux et territoriaux existants puissent être élargis de manière à répondre aux besoins du Canada dans son ensemble.

Enfin, des intervenants comme l'OFAH, avec ses liens uniques, y compris avec les fédérations de pêche et de chasse de toutes les provinces et de tous les territoires, les plaisanciers, les randonneurs, les pêcheurs et les chasseurs, sont des partenaires qui se sont engagés à travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada pour lutter contre les EAE.

Merci du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui. Mme Sophie Monfette, coordonnatrice du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes, m'a accompagné aujourd'hui. Nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions que vous pourriez avoir sur les EAE ou sur la participation de l'OFAH à la lutte contre les espèces envahissantes.

• (1605)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions. Je rappelle aux députés que, si vous vous adressez à une personne qui témoigne par vidéoconférence, il faudra préciser à qui vous voulez poser la question ou de qui vous voulez obtenir une réponse.

Je rappelle aux personnes qui témoignent par vidéoconférence que, quand vous voulez ajouter quelque chose en réponse à une question, vous devez lever votre main ou faire un signe, dans l'espoir que la personne qui a posé la question vous verra et vous donnera également le temps de répondre.

Le premier à prendre la parole est M. Rogers, pour sept minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à toutes les personnes qui témoignent par vidéoconférence et celles qui sont ici présentes. Nous avons entendu de nombreux exposés remarquables. J'ai un certain nombre de questions à poser à chacun de vous, mais n'hésitez pas à intervenir si vous voulez formuler un commentaire sur une question.

Je vais m'adresser d'abord à Mme Redelback. Vous avez parlé d'un certain nombre de choses, mais en particulier de certaines mesures et de certains partenariats avec lesquels vous cherchez à faire face à quelques grandes préoccupations touchant la prévention de la propagation des moules envahissantes; vous avez aussi parlé des obstacles et des problèmes en matière d'irrigation que cette espèce pourrait causer au groupe que vous représentez.

Vous avez plus précisément parlé de la possibilité d'avoir davantage de soutien du gouvernement du Canada. Pourriez-vous me dire précisément ce que le gouvernement doit faire pour régler le problème des moules envahissantes dans votre région?

Mme Margo Jarvis Redelback: La plus grande menace pour nous, c'est le transport de moules dans des embarcations motorisées. Plus précisément, notre frontière internationale n'est pas suffisamment étanche pour retenir ces embarcations motorisées qui arrivent des États du Sud, envahis par les moules zébrées et les moules quagga. Le gouvernement de l'Alberta a eu beau travailler avec les services frontaliers du Canada pour essayer de repérer les embarcations motorisées à haut risque qui traversent la frontière, il incombe quand même au gouvernement de l'Alberta d'essayer de les localiser dans l'espoir de voir une de ces embarcations motorisées à haut risque se présenter à un poste d'inspection provincial.

Nous aimerions vraiment que le gouvernement du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada nous aident, au moment où les embarcations motorisées traversent la frontière internationale, de façon que l'inspection et la décontamination, le cas échéant, aient lieu sur place. Il ne faut pas que ces bateaux à haut risque glissent entre les mailles du filet pour ensuite entrer dans les plans d'eau canadiens.

M. Churence Rogers: Merci beaucoup.

Monsieur Orb, vous avez également parlé de la collaboration et de la coopération des différents ordres du gouvernement, mais le gouvernement fédéral pourrait en faire davantage. Que voudriez-vous que le gouvernement fédéral fasse en particulier pour vous?

M. Raymond Orb: Merci de poser cette question, monsieur Rogers.

Bien sûr, nous croyons qu'un renforcement de l'Agence des services frontaliers du Canada serait un bon début. Nous croyons également que le gouvernement fédéral pourrait peut-être participer à notre groupe de travail provincial sur les espèces aquatiques envahissantes. Le MPO pourrait probablement apporter une contribution du MPO à ce comité. Notre association fait actuellement partie d'un comité sur lequel siègent également nos homologues provinciaux de la Saskatchewan Urban Municipalities

Association et du ministère de l'Environnement. Je pense que nous pourrions tirer profit de la contribution du gouvernement fédéral.

Nous avons beaucoup de points de contrôle dans les postes frontaliers des deux côtés de notre province. Je pense que l'aspect éducatif serait apprécié, dans la mesure où le financement de l'éducation et de la sensibilisation était accru.

● (1610)

M. Churence Rogers: Merci.

Monsieur Demenok, vous avez parlé de la répartition inégale des fonds dans tout le pays, et vous avez dit qu'il fallait mieux définir les priorités touchant le financement et son affectation. Vous avez mentionné que le MPO n'a pas d'approche stratégique. Y a-t-il une chose spécifique dont vous voulez parler pour ce qui est du rôle du gouvernement fédéral?

M. Paul Demenok: Merci de poser cette question. Je pense que c'est une très bonne question.

J'irais certainement dans le même sens que mon collègue en ce qui concerne la nécessité d'avoir un financement supplémentaire pour appuyer les services frontaliers. La principale méthode de transport, ce sont les bateaux motorisés. Il faut que l'Agence des services frontaliers du Canada nous assure une protection à l'année, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour empêcher les bateaux d'entrer en Colombie-Britannique depuis les États-Unis. Nous savons qu'il y a des cas d'infestation au Montana et dans d'autres États de l'Ouest. Un certain nombre de bateaux sont achetés là-bas et importés en Colombie-Britannique. Nous devons nous assurer que l'Agence des services frontaliers du Canada les intercepte.

Nous pensons également que le MPO, un ministère fédéral, devrait prendre davantage de mesures en ce qui concerne les bateaux qui sortent des zones actuellement infestées. Le règlement devrait faire en sorte que, si vous déplacez un bateau de l'Ontario à une autre province, vous devez le décontaminer avant de quitter l'Ontario. Je pense que cela permettrait de régler beaucoup de problèmes. Nous pourrions endiguer le problème à la source, plutôt que d'essayer de trouver des bateaux dans tous les points d'entrée tout le long du chemin. Ce serait plus rentable, sur le plan financier, de se concentrer sur les régions où les infestations ont déjà eu lieu.

Enfin, je pense que les hydravions posent eux aussi problème. Nous ne connaissons pas l'ampleur de ce problème. Des hydravions arrivent régulièrement en Colombie-Britannique, comme vous le savez. Nous avons beaucoup de points d'accès. Les moules zébrées et les moules quagga peuvent être transportées et déplacées comme si de rien n'était. Je ne crois pas que les pilotes ou les sociétés exploitant des aéronefs qui entrent en Colombie-Britannique aient à se plier à certaines mesures pour s'assurer que les appareils ne sont pas contaminés.

M. Churence Rogers: Merci.

Monsieur DeMille, vous avez également parlé de l'affectation inégale des fonds et des ressources pour traiter ces problèmes. Votre organisme présente-t-il des demandes de financement au MPO ou lui parle-t-il de problèmes de financement, et ce dernier prête-t-il attention à vos demandes?

M. Matt DeMille: Oui. Nous avons déjà eu des partenariats avec le MPO pendant une dizaine d'années, pour un certain nombre de programmes. Nous travaillons de concert avec le MPO pour savoir comment, dans le respect de ses priorités, nous pouvons l'aider à trouver des partenaires pour atteindre certains de ses objectifs. Nous nous concentrons principalement sur les premières étapes, plus sur l'aspect prévention — c'est-à-dire l'éducation et la sensibilisation —, mais nous nous penchons également sur la détection et la surveillance au moyen de signalements, qui pourront ensuite être utilisés pour les interventions rapides.

Actuellement, nous travaillons avec le MPO sur les carpes asiatiques. Nous avons de bonnes relations de travail au chapitre des priorités stratégiques liées aux carpes asiatiques.

M. Churence Rogers: Merci.

Le président: Monsieur Rogers, votre temps est écoulé pour cette série de questions.

Nous allons maintenant passer à M. Arnold, pour sept minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président. J'aimerais remercier tous les témoins d'aujourd'hui. Nous avons entendu beaucoup de témoignages et le temps passe vraiment vite. Monsieur Demenok et madame Vieira, c'est bien que vous soyez placés devant la carte du bassin versant de Shuswap. Elle est juste derrière vous, sur le mur, et elle montre à quel point cette région est importante. C'est bon de vous voir.

Monsieur McLean, vous travaillez avec votre organisme dans le domaine des partenariats stratégiques. Où se trouve le siège social du Conseil?

M. Bob McLean: Le siège social du Conseil se situe à Williams Lake, en Colombie-Britannique. C'est un petit organisme national.

M. Mel Arnold: Merci.

En août dernier, le gouvernement du Canada a annoncé l'affectation de 400 000 \$ sur trois ans — environ 133 000 \$ par an — au Conseil canadien sur les espèces envahissantes à des fins éducatives et de sensibilisation. Ce financement avait pour but de compléter les efforts fournis par la province de la Colombie-Britannique et par d'autres partenaires du bassin de l'Okanagan. Étiez-vous au courant du financement annoncé?

•(1615)

M. Bob McLean: Je n'étais pas personnellement ni directement concerné par ce financement, mais je suis au courant de ce projet, oui.

M. Mel Arnold: D'accord. Seriez-vous en mesure de me dire comment le financement annoncé l'année dernière a été ou sera utilisé dans le bassin de l'Okanagan?

M. Bob McLean: Oui, en partie. Nous sommes en train de créer des produits d'information par exemple des vidéos, pour expliquer aux gens ce qu'ils doivent faire pour respecter le Programme de nettoyage, de vidage et de séchage des embarcations.

M. Mel Arnold: Y a-t-il autre chose, en plus du programme vidéo?

M. Bob McLean: Il y a d'autres produits. Ce n'est pas moi, dans l'organisme, qui travaille directement sur cette initiative.

M. Mel Arnold: D'accord. Pourriez-vous communiquer cette information au Comité, de façon qu'il puisse voir comment le financement a été utilisé? C'était une annonce assez attendue dans le bassin de l'Okanagan; j'aimerais donc m'assurer que le financement a bien été affecté à cette région et que ses retombées se font sentir.

Cet enjeu concerne de toute évidence toute la nation.

Monsieur Demenok, je crois que c'est vous qui avez souligné que plus de 80 % du financement est affecté à la région des Grands Lacs. Vous avez souligné qu'il n'y a aucune mesure pour l'instant, visant à contrôler les déplacements des hydravions dans les différentes régions probablement infestées du Canada. Heureusement, Mme Kelly Block, qui siège au comité des transports, est ici aujourd'hui à titre de suppléante. Elle pourrait avoir un peu d'information à ce sujet.

Selon vous, est-il important de prendre des mesures préventives? J'ai discuté avec vous à plusieurs reprises des répercussions possibles. Peut-être que vous pourriez nous en dire un peu plus sur les répercussions possibles sur les espèces de saumon et sur le reste du réseau des lacs.

M. Paul Demenok: Merci, monsieur Arnold.

Il s'agit d'une préoccupation d'une importance capitale pour le conseil du bassin versant de Shuswap et pour les résidents de cette région. C'est l'un des derniers systèmes lacustres naturels intérieurs du pays. C'est un milieu récepteur sensible connu. S'il devait être infesté par une quelconque EAE, nos éclosions de saumon seraient perturbées. Il s'agit certainement d'une grande préoccupation, et elle est liée à un certain nombre de paramètres. La remonte du saumon à la rivière Adams est mondialement connue, des millions et des millions de saumons sont élevés ici dans nos lacs.

C'est la principale préoccupation, mais ce n'est pas la seule. Il y a aussi le fait que des dizaines de milliers de personnes prennent leur eau potable de ce bassin. C'est le principal moteur économique de notre région. Nous sommes connus comme étant une importante aire de loisirs et un lieu très attirant pour les vacanciers.

On ne saurait trop insister sur les conséquences. Elles pourraient être dévastatrices.

M. Mel Arnold: Avez-vous une quelconque information sur les traitements? Nous avons entendu dire qu'ils peuvent obstruer les tuyaux de prise d'eau des systèmes de distribution d'eau municipaux, mais qu'en est-il des petits systèmes résidentiels? Y en a-t-il beaucoup?

M. Paul Demenok: Nous en avons des dizaines de milliers dans le lac Shuswap seulement, à partir desquels les gens prennent et traitent l'eau du lac. Je n'ai pas connaissance de l'existence d'un processus de décontamination efficace à ce stade, à part le remplacement des vannes de prise d'eau, des grilles d'entrée et ainsi de suite.

Le commentaire qui a été fait tout à l'heure sur l'utilisation de la potasse comme principale méthode de traitement m'intéresse, mais je ne pense pas que cette méthode a été utilisée avec succès, à ce jour. Je crois que la phase de recherche n'est pas terminée, si j'ai bien compris.

M. Mel Arnold: Merci.

Monsieur McLean, vous avez souligné que, pour protéger nos voies navigables, une approche de partenariat est nécessaire; je crois que vous avez parlé de coopération intergouvernementale et interorganisationnelle. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce que ça pourrait donner?

M. Bob McLean: Je crois que la première étape consiste à cerner les mesures nécessaires pour fermer les voies d'accès et, si vous faites référence au transport d'une région du Canada à une autre, il faut déterminer le rôle approprié du gouvernement fédéral, et celui des gouvernements provinciaux également.

Les organismes non gouvernementaux, comme vous l'avez déjà dit, peuvent jouer un rôle à certains endroits, où les gens quittent les lacs déjà contaminés par les espèces envahissantes; ils peuvent travailler avec les associations vouées à la protection des lacs, par exemple, et sensibiliser les gens pour que ces comportements changent. Si les gens ont connaissance des conséquences du déplacement des espèces envahissantes, alors la pression exercée par les pairs ou l'affirmation des normes sociales touchant par exemple l'importance du nettoyage des bateaux, est, pour les associations comme celles vouées à la protection des lacs et les associations communautaires proches des lacs abritant des espèces envahissantes, une bonne façon de contribuer.

• (1620)

M. Mel Arnold: Merci.

La question s'adresse à M. Orb et, je pense, à M. Demenok et Mme Vieira.

Monsieur Orb, vous avez dit que le règlement sur les EAE n'a pas été rigoureusement appliqué. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les aspects qui ne sont pas appliqués?

Monsieur Demenok ou madame Vieira, pourriez-vous répondre rapidement à cette question? Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps.

M. Raymond Orb: Nous pensons que, dans le cadre de notre groupe de travail, le règlement n'est pas rigoureusement appliqué. Nous pensons que tout ce que nous avons fait jusqu'ici, dans notre province, c'est de sensibiliser les gens. Nous demandons au gouvernement de notre province de contribuer financièrement, et notre province cherche, de toute évidence, à avoir un peu d'aide du gouvernement fédéral.

Je tiens à préciser que la province de la Saskatchewan compte plus de 100 000 lacs. Nous avons plus de lacs, je crois, que peut-être la plupart des autres provinces combinées. Nous avons quelques lacs artificiels. J'ai parlé du lac Diefenbaker. Il s'agit d'un lac de grandes dimensions qui est utilisé essentiellement pour l'approvisionnement en eau potable et pour l'irrigation, mais nous avons beaucoup d'endroits. Nous avons une grande province, et nous avons des frontières. Nous avons des frontières au nord et au sud, une avec l'Alberta et l'autre avec le Manitoba, et nous avons beaucoup de travail à faire. Nous constatons tout simplement que le gouvernement fédéral ne contribue pas autant que nous le voudrions. C'est pourquoi nous voulons faire passer ce message.

Le président: D'accord, vous avez largement dépassé votre temps.

La parole va maintenant à M. Donnelly, pour sept minutes au maximum. Allez-y.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'aujourd'hui de participer à notre étude.

Je vais d'abord m'adresser à M. McLean et à M. DeMille. J'aimerais revenir sur la dernière discussion à propos des investissements supplémentaires qui sont nécessaires. Vous en avez souligné l'importance dans vos témoignages, mais de quel montant parlons-nous? Combien d'argent le gouvernement fédéral devrait-il investir?

La question s'adresse à vous deux.

M. Matt DeMille: Nous allons prendre tout ce que vous êtes prêt à nous donner.

M. Fin Donnelly: Je vous recommande d'être aussi précis que possible. Vous devez cerner les besoins, déterminer le coût des mesures et calculer les montants annuels avec le pays, en collaboration avec les provinces et les territoires, les Premières Nations et les autres partenaires. Ensuite, vous passez à l'étape suivante.

Je n'avais pas entendu de chiffre, et je me demandais quel serait le montant de l'investissement nécessaire.

M. Matt DeMille: C'est parce que c'est très difficile de déterminer un montant. Nous commençons — et j'utilise le « nous » royal — avec des fonds limités. Pour des activités comme la lutte contre les espèces envahissantes, si nous voulons des mesures efficaces — des mesures appropriées, à nos yeux — en particulier à l'échelle du pays, nous aurons besoin d'un financement important.

Essentiellement, il faudra assurément investir dans l'évaluation du risque afin de déterminer quelles mesures il faut prendre en premier. Ensuite, nous aurons une idée des montants qu'il faudra dépenser.

M. Bob McLean: J'aimerais ajouter que le processus de planification et d'établissement des priorités remplit une fonction très importante. Nous devons cerner les priorités pour le Canada, puis, une fois que ce sera fait, nous devons déterminer quelles sont les mesures efficaces à prendre en conséquence. Par la suite, il faudra déterminer, par rapport aux priorités, quelles organisations sont le mieux placées pour agir. Dans certains cas, le gouvernement fédéral sera le mieux placé pour mener à bien les activités, surtout lorsque cela concerne la réglementation et l'application de la loi. Les provinces peuvent mener à bien des activités similaires, et il y a aussi les organismes non gouvernementaux.

À mon avis, si nous travaillons en partenariat afin de cerner les mesures qui sont nécessaires, nous aurons également l'occasion d'établir un partenariat de financement. Cela ne concerne pas uniquement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; d'autres organismes peuvent contribuer. Nous savons que les espèces envahissantes posent également un risque pour les réseaux d'hydroélectricité. Donc, est-ce que cette industrie pourrait également contribuer à la mise en œuvre de programmes qui pourraient — et espérons-le, qui vont — empêcher l'introduction d'espèces nuisibles, comme les moules, dans les écosystèmes aquatiques dont elles sont actuellement absentes? Voilà ce que je voulais dire en soulignant l'importance de la planification: il faut déterminer quelles organisations peuvent participer et le genre de contribution qu'elles peuvent apporter, que ce soit une contribution non financière, par l'intermédiaire des activités de leurs membres, ou une contribution financière. Le gouvernement fédéral ne peut pas tout faire à lui tout seul.

À l'instar de mon collègue, j'hésite à vous donner un chiffre. Tout dépend de l'ampleur des mesures que nous voulons prendre.

• (1625)

M. Fin Donnelly: J'imagine que le conseil pourrait peut-être jouer un rôle directeur à l'échelle du pays, collaborer avec les partenaires et cerner les coûts par province et par territoire. J'ai entendu quelqu'un parler de 100 millions de dollars, plus tôt. Je crois que M. Orb a donné ce chiffre pour sa province.

Passons à un autre sujet. Monsieur McLean, vous avez formulé clairement six recommandations. Ce sera très utile pour notre comité. L'une de vos recommandations concernait la science citoyenne. Vous avez dit que nous avons besoin d'une plateforme de données communes. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ou nous donner l'exemple d'un pays qui a mis en œuvre un système fonctionnel de données communes dont le Canada pourrait s'inspirer?

M. Bob McLean: En un mot, non. Je vais toutefois essayer de répondre à votre question.

Il existe des modèles dans d'autres domaines. Prenez par exemple le Avian Knowledge Network, le réseau de connaissances aviaires. Ce sont des gens qui recueillent de l'information sur les oiseaux. Il existe beaucoup de systèmes où l'information est conservée.

Je crois que ce serait une erreur que d'essayer de créer une seule base de données consolidée. L'important est plutôt de connaître l'existence de ce genre de systèmes. Si ces systèmes sont mis au point, c'est qu'ils contribuent aux intérêts des organismes qui ont créé les bases de données; c'est tout à fait logique.

Ce que nous devons faire, donc, c'est élaborer un système qui nous permettra d'avoir accès aux données peu importe où elles se trouvent, que ce soit sur EDDMapS ou sur iNaturalist. Même au Canada, il y a un certain nombre de systèmes où on peut trouver de l'information. L'approche qu'il faut adapter correspond davantage à ce que j'appellerais un réseau de connaissances: les divers propriétaires des données mettent au point des systèmes qui nous permettent d'accéder aux données et de les rassembler afin de pouvoir réaliser des évaluations du risque plus efficaces, par exemple. Nous ne pouvons pas vraiment faire cela au Canada, parce que nous n'avons pas accès à l'information qui nous permettrait de savoir où toutes les espèces se trouvent. Pourtant, l'information existe, mais il y en a là, d'autres là et d'autres ailleurs.

M. Fin Donnelly: Voilà qui est très utile, parce que les provinces nous disent souvent que la dernière chose qu'elles veulent, c'est que le gouvernement fédéral essaie de créer une plateforme commune. Malgré tout, dans certaines situations ou dans certains cas, c'est ce qui est nécessaire. C'est de l'information très utile.

J'aimerais revenir sur une question qu'un de mes collègues a posée plus tôt à propos de l'éducation et de la sensibilisation. Vous avez parlé rapidement du programme de nettoyage, de vidage et de séchage. Je voulais savoir si vous pouviez nous parler un peu plus des besoins en matière d'efficacité et du financement dont les programmes de ce type ont besoin; il arrive trop souvent que les gouvernements hésitent à exécuter ces programmes. Je crois que tous les témoins ou toutes les organisations qui ont pris la parole aujourd'hui ont affirmé que la prévention était importante, et c'est de cela qu'il s'agit.

Pouvez-vous nous fournir un peu plus de détails...?

Il me reste 30 secondes. Allez-y.

M. Bob McLean: Les programmes d'éducation et de sensibilisation ne se limitent pas seulement à cela, à dire vrai. Il ne s'agit pas seulement de disséminer de l'information, mais aussi de modifier les comportements. C'est à cause de ce que font les gens que certaines espèces sont introduites dans de nouveaux écosystèmes. Peut-on amener les gens à changer de comportement? C'est l'objectif du programme de nettoyage, de vidage et de séchage, du programme PlayCleanGo ou du programme PlantWise, entre autres. Il y a toutes sortes de programmes dont le but véritable est d'aider les gens à comprendre comment ils peuvent modifier leurs activités.

Ce sont des initiatives très importantes. Je crois qu'il sera plus efficace de modifier les comportements des gens que de prendre une approche contraignante axée sur la réglementation et l'application de la loi. Je ne conteste pas l'opinion des gens qui ont souligné l'importance de la protection frontalière ni l'importance de faire appliquer la loi. Cependant, nous n'avons pas les ressources suffisantes, au Canada, pour mettre en œuvre un programme d'application de la loi et de protection de tous les lacs.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent déployer des efforts stratégiques afin d'appliquer et de faire respecter la loi. Ensuite, nous devons soutenir ces efforts au moyen de campagnes qui non seulement sensibiliseront les Canadiens, mais les aideront à prendre conscience de ce qu'ils peuvent modifier, dans leurs activités, pour obtenir les résultats que nous voulons.

• (1630)

Le président: Merci, monsieur Donnelly.

La parole va maintenant à M. Fraser. Vous avez sept minutes tout au plus.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur DeMille, je vais m'adresser à vous en premier. L'une des choses que j'ai apprises dans le cadre de notre étude est le fait que les fonds destinés à la lutte contre les espèces envahissantes sont bien évidemment limités, au Canada. Nous devons réfléchir stratégiquement à ce que nous pouvons faire maintenant pour renforcer la prévention. Selon moi, il va sans dire qu'il est préférable de prévenir l'apparition d'une espèce envahissante que d'essayer de prendre des mesures une fois qu'elle est là.

Après avoir entendu certains témoignages, j'ai eu l'impression que la lutte contre la carpe asiatique — qui se déroule très bien et qui a donné des résultats plutôt satisfaisants, selon ce vous avez dit — accapare de façon disproportionnée le financement qui devrait aller à d'autres activités de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, par exemple la moule zébrée, qui se propage dans l'Ouest.

Il me semble que nous utilisons une grande partie du budget — ou une partie disproportionnée du budget — de la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes pour nous attaquer à un problème urgent qui est survenu parce que nous n'avions pas pris de mesures préventives, c'est-à-dire que nous n'avons pas essayé de prévenir l'introduction de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Peut-être qu'il faudrait adopter une autre approche en matière de financement. Peut-être devrait-on avoir des fonds qui vont en priorité aux mesures de prévention continue et à long terme et d'autres fonds pour les problèmes ponctuels, par exemple dans le cas de la carpe asiatique.

Êtes-vous d'accord avec mon analyse des impératifs de ce poste budgétaire?

M. Matt DeMille: Je pense qu'il est important de souligner que le programme relatif à la carpe asiatique comprend un volet de prévention important. Ce n'est pas ce qu'on pourrait véritablement appeler un programme purement réactif. Des investissements ont été prévus dans l'ensemble du programme pour la prévention et pour veiller à ce que la carpe asiatique ne se propage pas dans les Grands Lacs et les eaux canadiennes; il y a aussi des investissements touchant la détection et l'intervention rapide. Ces investissements sont davantage du côté de la gestion et des mesures réactives dont vous avez parlé.

Donc, en résumé, les deux sont effectivement nécessaires. Je crois qu'on revient à ce que mon collègue a dit plus tôt à propos d'établir un ordre de priorité. Je crois que nous devons déterminer les mesures que nous devons prendre. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que la prévention est la meilleure solution. Nous avons plusieurs programmes de prévention. Nous sommes surtout un organisme d'éducation et de sensibilisation. L'objectif de notre programme de sensibilisation aux espèces envahissantes est d'éduquer et de sensibiliser les gens afin de renforcer la prévention. Si nous obtenons de bons résultats, pour la carpe asiatique, je crois que c'est en partie grâce à nos efforts d'éducation et de sensibilisation. Les activités de prévention contribuent au processus et nous permettent d'intervenir rapidement.

M. Colin Fraser: En ce qui a trait à la lutte contre la carpe asiatique, croyez-vous que le même niveau de ressources sera nécessaire dans l'avenir, ou est-ce que vous pourrez, au bout d'un moment, une fois que la situation sera sous contrôle, prendre ces ressources et les investir dans d'autres priorités?

M. Matt DeMille: Je vais laisser Mme Monfette essayer de répondre à votre question.

Mme Sophie Monfette (coordonnatrice, Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Certainement.

En ce qui concerne le programme de lutte contre la carpe asiatique, je crois que nous en sommes encore à la phase de prévention. Il n'y a aucune population établie de carpe asiatique dans les Grands Lacs du Canada, et des efforts sont déployés pour qu'il n'y en ait pas. Je suis certaine que le ministère des Pêches et des Océans, le MPO, affectera des fonds à ce programme, mais il se fait également énormément de travail afin de trouver des solutions de rechange pour éviter que des espèces envahissantes de carpe n'entrent dans les Grands Lacs. Il y a d'autres espèces qui sont visées également.

M. Colin Fraser: J'ai peut-être mal compris, alors. Excusez mon manque de connaissances, mais je croyais qu'il y avait déjà une population de carpes asiatiques dans les Grands Lacs qui causait des problèmes.

Mme Sophie Monfette: Il y a eu des prises de carpe asiatique, mais il n'y a aucune population établie dans les Grands Lacs du Canada.

M. Colin Fraser: D'accord.

Mme Sophie Monfette: Nous en sommes encore à la phase de prévention, soyez-en certains.

M. Colin Fraser: Merci de cette précision.

•(1635)

Mme Sophie Monfette: De rien.

M. Colin Fraser: Monsieur McLean, vous avez parlé un peu des efforts déployés dans le cadre de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les autres organismes et la province. Y a-t-il des recommandations que nous pouvons présenter au gouvernement fédéral afin de faciliter la collaboration entre les différents ordres de gouvernement, relativement à la diffusion de l'information et aux activités collaboratives? Par exemple, existe-t-il un groupe de travail fédéral-provincial sur les espèces aquatiques envahissantes qui permettrait aux différents ordres de gouvernement de se réunir régulièrement afin de discuter de ce qu'il est possible de faire de plus?

M. Bob McLean: Oui, il existe un comité comme celui dont vous parlez: c'est le Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes, qui réunit le MPO ainsi que l'ensemble des provinces et territoires. À nos yeux, ce comité est hors de tout doute un mécanisme clé ou peut-être même « le » mécanisme clé pour la collaboration fédérale-provinciale-territoriale, dont j'ai parlé, ainsi que pour l'établissement des priorités. Une fois que les deux principaux ordres de gouvernement du pays s'en seront occupés, je crois que des organismes comme le nôtre ou ceux que les autres témoins aujourd'hui représentent auront l'occasion de participer.

Je crois aussi qu'il est important que le comité national mène des consultations avant d'établir les priorités. Il ne faut pas que les 14 gouvernements du Canada déterminent les priorités à eux seuls tout simplement. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai souligné l'importance des efforts collaboratifs relativement à l'établissement des priorités et des mesures qui permettront de les réaliser.

M. Colin Fraser: D'accord. Merci.

Madame Redelback, vous avez dit que l'apparition d'une espèce envahissante de moules dans votre région causerait manifestement des problèmes importants dans le réseau de distribution d'eau. À l'évidence, cela aurait de lourdes répercussions sur votre organisation. Pourriez-vous nous expliquer en quoi le réseau de distribution d'eau serait touché par l'apparition d'une espèce envahissante de moules dans votre région?

Mme Margo Jarvis Redelback: Comme je l'ai dit, environ 53 % de notre réseau d'irrigation est constitué de canalisations souterraines. C'est ainsi depuis de nombreuses années. Cela accroît l'efficacité de la distribution et nous permet de veiller à ce que l'eau soit utilisée le mieux possible. Il y a un risque que des moules puissent s'établir dans nos réservoirs d'irrigation. Nos canalisations s'alimentent à partir de ces réservoirs d'irrigation, qui stockent l'eau et la distribuent.

Puisque les canalisations sont enfouies sous terre et habituellement sous la ligne de gel, nous croyons qu'il est possible que les moules s'y établissent pendant l'hiver et continuent de s'y reproduire, en particulier dans les endroits où il y a des accumulations d'eau pendant l'hiver. Normalement, les canalisations sont vidées, l'hiver, mais il arrive qu'il y ait des accumulations d'eau, surtout dans les joints de raccordement et les autres composants du genre. Nous sommes préoccupés par la possibilité que les moules s'y établissent et continuent de s'y reproduire.

M. Colin Fraser: Rapidement, pourrais-je vous demander...

Le président: Désolé, monsieur Fraser, mais vous avez largement dépassé votre temps.

La parole va maintenant à M. Calkins pour cinq minutes au maximum. Allez-y.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Bon Dieu, par où commencer? Puisque je viens de l'Alberta, je crois que je vais commencer par Mme Jarvis Redelback.

Pouvez-vous nous donner une estimation de la valeur de ces installations, en dollars d'aujourd'hui? Quel serait le coût total de l'infrastructure si nous devions reconstruire l'ensemble des réservoirs, des canalisations d'irrigation et de toutes les installations physiques qui ont été construites afin de faire fonctionner le réseau d'irrigation?

Mme Margo Jarvis Redelback: Je dirais environ 3,6 milliards de dollars, en englobant les canaux et la canalisation ainsi que toutes les structures de régulation dans les canaux.

M. Blaine Calkins: C'est donc la valeur de l'infrastructure que menacent les moules zébrées et les moules quagga.

Pouvez-vous dire à notre comité comment fonctionne, exactement, le processus de traitement chimique à la potasse, et où il faudrait le mettre en œuvre pour obtenir des résultats?

Mme Margo Jarvis Redelback: Quelques premières études ont été menées, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta, relativement à l'utilisation de la potasse pour traiter les canalisations d'irrigation. Cela suppose de veiller à ce que la concentration de potasse dans l'eau soit correcte, d'injecter le mélange dans la canalisation et de maintenir la concentration pendant une période minimale pour s'assurer que les moules dans la canalisation soient bien éliminés.

Pour l'instant, il n'y a aucune espèce envahissante de moules dans l'infrastructure. En conséquence, les études qui ont été menées demeurent très théoriques, mais nous croyons fermement qu'il pourrait s'agir d'une option de traitement pour nos canalisations. Malheureusement, ce serait extrêmement coûteux. Vu l'étendue de l'infrastructure, nous ne croyons pas qu'il sera possible de la traiter au complet en une saison. En outre, nous devons tenir compte de besoins en irrigation de nos producteurs agricoles. Cette option de traitement est loin d'être simple.

• (1640)

M. Blaine Calkins: D'accord. Selon vous, qui devrait assumer les coûts du traitement à la potasse ou de la mise en œuvre du programme de traitement à la potasse, dans l'éventualité où des moules s'établissent dans le réseau d'irrigation?

Mme Margo Jarvis Redelback: Les districts d'irrigation possèdent et exploitent la majeure partie de l'infrastructure d'irrigation, et nous tenons pour acquis que ce seront eux qui assumeront le coût du traitement de l'infrastructure.

M. Blaine Calkins: Si j'ai bien compris, vous ne recevez aucune aide actuellement du ministère des Pêches et des Océans.

Mme Margo Jarvis Redelback: C'est exact.

M. Blaine Calkins: Vous ne recevez aucun financement?

Mme Margo Jarvis Redelback: C'est exact, aucun financement. Tout ce que nous avons...

M. Blaine Calkins: J'aimerais passer à un autre sujet, parce que je vais manquer de temps.

La Saskatchewan Association of Rural Municipalities recevait du financement de...

M. Raymond Orb: Pas en ce moment, à ma connaissance. Cependant, nous avons effectivement de la potasse dans notre province.

Des voix: Ha, ha!

M. Blaine Calkins: Nous le savons très bien. MM. Scott Moe et Brad Wall ont été extrêmement clairs à ce sujet.

Est-ce que le Shuswap Watershed Council reçoit un financement quelconque du ministère des Pêches et des Océans?

Mme Erin Vieira (gestionnaire de programme, Shuswap Watershed Council): Nous ne recevons aucun financement du ministère.

M. Blaine Calkins: Je vais m'adresser maintenant à la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario.

Monsieur DeMille, pouvez-vous nous donner une idée des risques pour les vecteurs naturels, comme les oiseaux migrateurs, par exemple les pélicans? A-t-on réalisé des évaluations pour déterminer

si les déplacements allaient avoir des répercussions négatives sur les vecteurs naturels?

M. Matt DeMille: Voulez-vous dire en général ou pour une espèce en particulier?

M. Blaine Calkins: En général.

M. Matt DeMille: Madame Monfette, pouvez-vous répondre?

Mme Sophie Monfette: Il n'y a rien que je puisse dire. Je ne suis pas certaine, pour le moment.

M. Blaine Calkins: D'accord. Je pose la question à tout le monde: selon vous, Transports Canada, à titre de registraire des bateaux ou des embarcations, devrait-il soutenir les programmes de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes? Y avez-vous déjà songé?

Je vois que le représentant de la SARM veut répondre.

M. Raymond Orb: Je crois que cela pourrait nous intéresser. Nous croyons qu'un certain niveau de responsabilité devrait incomber à Transports Canada. On a mentionné plus tôt que les hydravions relevaient également de Transports Canada. Une certaine responsabilité devrait incomber au ministère. Nous avons énormément de camps de pêche accessibles par avion. Les répercussions des espèces aquatiques envahissantes sur l'aspect touristique de l'industrie de la pêche à la ligne sont très élevées.

M. Blaine Calkins: M. McLean et Mme Redelback veulent également prendre la parole.

Allez-y, monsieur McLean.

M. Bob McLean: Je crois que Transports Canada pourrait jouer un rôle en matière de sensibilisation. Lorsqu'il octroie un permis, le ministère pourrait en profiter pour informer les gens du risque et leur dire où ils peuvent trouver l'information pour gérer ce risque. Je crois que le ministère pourrait jouer un rôle.

Mme Margo Jarvis Redelback: J'ajouterais qu'il serait aussi possible de générer des fonds par le truchement du mécanisme de délivrance de permis pour les embarcations relevant de Transports Canada. Cela permettrait d'aider à financer les divers programmes de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes dont nous aurons besoin dans l'avenir.

M. Blaine Calkins: Monsieur le président, je sais que je suis à court de temps, mais à titre indicatif pour les membres du Comité, j'aimerais dire que ce ne sont pas toutes les embarcations au Canada qui doivent être enregistrées auprès de Transports Canada. Seuls les véhicules marins dont le moteur atteint une certaine puissance doivent être enregistrés. Il y a donc une occasion à saisir, mais elle a ses limites. Je crois que le Comité devrait se pencher sur cette question.

Le président: Merci, monsieur Calkins.

La parole va maintenant à M. Morrissey, pour cinq minutes au maximum. Allez-y.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): J'aimerais revenir sur la question du financement accordé par le MPO au Watershed Council. Avez-vous jamais reçu du financement du MPO?

Mme Erin Vieira: Non.

M. Robert Morrissey: Au cours des 10 dernières années, vous n'avez jamais reçu du financement qui vous aurait aidé dans vos activités?

Mme Erin Vieira: Le Shuswap Watershed Council a été créé en 2014 et est financé en totalité par l'administration locale.

M. Robert Morrissey: Votre organisation a été créée en 2014, et vous n'avez reçu aucun financement depuis.

Mme Erin Vieira: C'est exact.

M. Robert Morrissey: Je demanderais aux autres témoins — les deux groupes, l'association de la Saskatchewan également, les groupes municipaux et celui des systèmes d'irrigation — de répondre à la question.

M. Raymond Orb: À ma connaissance, aucun financement n'a été accordé.

M. Robert Morrissey: Vous n'avez jamais reçu du financement. Je veux en être certain: ce n'est pas que vous receviez du financement dans le passé et que vous l'avez perdu.

J'ai une question à poser par curiosité. Bon nombre de personnes ont dit que les hydravions posent un grave problème parce qu'ils peuvent introduire des espèces envahissantes dans d'autres écosystèmes. Je peux le comprendre. Comment proposeriez-vous de mettre en œuvre un processus de traitement?

Quand il s'agit d'embarcations, je sais qu'il faut les sortir de l'eau et les désinfecter. C'est l'approche adoptée dans l'industrie agricole pour prévenir le transport des espèces envahissantes. Cependant, pour les hydravions, comment voyez-vous le régime de traitement pour lutter contre les espèces envahissantes?

• (1645)

Mme Erin Vieira: Une possibilité serait d'utiliser des chiens. Ici, en Colombie-Britannique, nous avons un programme provincial d'inspection des embarcations qui est exécuté par le Conservation Officer Service. Dans le cadre de ce programme, on utilise deux chiens qui ont été entraînés à flairer les larves. À ma connaissance, ils peuvent flairer autant les formes adultes que les larves.

M. Robert Morrissey: Mais l'aéronef se serait déjà posé quelque part dans le réseau hydrographique et aurait déjà contaminé l'eau avant que vous puissiez le vérifier, n'est-ce pas?

Mme Erin Vieira: L'inspection devrait se faire avant le départ. Si l'hydravion quitte un endroit infesté, il devrait être inspecté.

M. Robert Morrissey: C'est intéressant.

Je vais m'adresser à nouveau à Mme Monfette. J'aimerais revenir sur la question de mon collègue. Vous avez dit qu'il n'y a pas de population établie de carpe asiatique dans les Grands Lacs. J'avais moi aussi l'impression que c'était le cas.

Quelle est votre définition de population « établie »?

Mme Sophie Monfette: À ma connaissance, cela veut dire un poisson qui est né dans les Grands Lacs et qui s'y reproduit.

M. Robert Morrissey: Y a-t-il des carpes asiatiques qui se reproduisent dans les Grands Lacs?

Mme Sophie Monfette: Il y a des affluents du côté des États-Unis où c'est le cas, mais il n'y a pas de population établie dans les Grands Lacs du Canada.

M. Robert Morrissey: Malgré tout, il y a des carpes asiatiques dans les eaux canadiennes.

Mme Sophie Monfette: Nous avons trouvé des poissons adultes en eaux canadiennes. Mais ce sont des poissons adultes, et nous ne savons pas d'où ils viennent.

M. Bob McLean: J'aimerais ajouter quelque chose aux commentaires de ma collègue.

Les carpes asiatiques sont bien établies dans les réseaux hydrographiques des États-Unis, et c'est peut-être ce qui nous a induits en erreur. Des efforts sont déployés afin de veiller à ce que les carpes asiatiques qui sont bien établies aux États-Unis n'atteignent jamais les Grands Lacs.

M. Robert Morrissey: Monsieur DeMille, le régime actuel du MPO est-il efficace pour atteindre cet objectif?

M. Matt DeMille: Tant qu'il n'y aura pas de population reproductrice établie ou de population établie dans les Grands Lacs, nous pouvons tenir pour acquis que ce que nous faisons donne des résultats. Étant donné la population établie du côté des États-Unis, le plus important est de les empêcher d'atteindre nos eaux.

Beaucoup d'efforts sont présentement déployés dans le réseau hydrographique de la région de Chicago, qui ne relève pas de notre compétence. Il y a des discussions binationales, mais elles se déroulent la plupart du temps du côté des États-Unis. Nous y participons, mais nous n'avons pas un rôle majeur ni de pouvoirs décisionnels. Il y est question de barrières physiques et d'autres choses, qui risqueraient de perturber la navigation et d'autres industries. Pour cette raison, les discussions se poursuivent.

M. Robert Morrissey: Le MPO a-t-il déployé uniformément des efforts au fil...?

Mon temps est-il écoulé?

Le président: Oui, monsieur. Je suis désolé.

La parole va maintenant à M. Arnold, pour cinq minutes au maximum. Allez-y.

M. Mel Arnold: Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins.

Monsieur le président, on nous a parlé à quelques reprises du rapport déposé ce printemps pour la commissaire à l'environnement et au développement durable, qui traitait des espèces aquatiques envahissantes. J'aimerais demander que ce rapport soit inclus à titre d'élément de preuve ou d'information aux fins de notre étude. Je crois qu'il serait peut-être pertinent. Je ne sais pas si je dois présenter une motion officielle pour cela ou si les greffiers peuvent simplement suivre cette recommandation, puisqu'elle figure au compte rendu, et nous faire parvenir le rapport. Merci.

Partout où nous allons, il semble que la menace prenne de l'ampleur. La prévention semble être la plus grande difficulté; je crois que cela ne fait aucun doute. Je n'ai pas entendu beaucoup de choses à propos des mécanismes d'intervention rapide.

Monsieur McLean, monsieur DeMille ou n'importe qui d'autre venant des provinces de l'Ouest, savez-vous si on est train d'élaborer des programmes d'intervention rapide?

• (1650)

M. Matt DeMille: Voulez-vous parler un peu du mécanisme d'intervention rapide pour la carpe asiatique? Je crois que ce serait le plus pertinent.

Mme Sophie Monfette: Certainement.

Des mécanismes de détection ont été mis en place par l'intermédiaire du MPO et dans le cadre d'une collaboration binationale. Je peux vous parler en détail du système mis en place en partenariat avec le MPO. Nous avons des outils de signalement qui permettent une détection précoce. Dès que notre personnel reçoit un signalement suspect, nous en informons le MPO et le protocole est rapidement enclenché. Si on confirme que c'est bien un poisson, le MPO réagit et capture le poisson qui se trouve dans une étendue d'eau donnée. Je crois que M. DeMille a déjà parlé des résultats que nous avons obtenus avec ce mécanisme.

Les signalements peuvent venir de n'importe qui, sur le terrain, et le MPO est prêt à intervenir.

M. Mel Arnold: Les signalements concernent des poissons adultes ou matures, et non des entités microscopiques comme des larves provenant des moules zébrées et des moules quagga. Savez-vous s'il y a un plan d'intervention contre ce type d'invasion?

Allez-y, madame Redelback.

Mme Margo Jarvis Redelback: Je peux seulement dire que le ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta travaille présentement sur des plans d'intervention rapide visant les espèces de moules envahissantes dans les plans d'eau albertains. C'est en cours d'élaboration.

M. Mel Arnold: Quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à ajouter?

Mme Erin Vieira: Je sais que la province de la Colombie-Britannique a également un plan d'intervention rapide. Je n'en connais pas les détails, mais elle a adopté un protocole pour l'éventualité où on détecte des moules zébrées ou des moules quagga dans un plan d'eau de la Colombie-Britannique. Il y a des protocoles en place pour empêcher qu'elles se répandent dans la province.

M. Mel Arnold: D'accord.

Cependant, il s'agit d'un programme provincial, à votre connaissance.

Mme Erin Vieira: C'est exact.

M. Mel Arnold: Qu'en est-il des plans d'eau qui relèvent de la compétence fédérale? Disons, des cours d'eau à saumon...?

Mme Erin Vieira: Je ne connais pas assez bien le sujet.

M. Mel Arnold: D'accord. Merci.

Nous avons recueilli énormément d'information sur le sujet... J'étudie la question depuis un certain nombre d'années, et c'est pour cette raison que j'ai proposé cette étude.

Les témoins ici présents représentent quatre provinces. Quelle sorte d'interaction y a-t-il entre les provinces? Savez-vous si elles échangent de l'information sur les risques ou sur les vecteurs de transport des espèces aquatiques envahissantes?

Mme Erin Vieira: Nous ne sommes pas un organisme provincial, mais nous travaillons en étroite collaboration avec le personnel du ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique. Je sais que ce ministère collabore lui-même avec l'Agence des services frontaliers du Canada et qu'il a reçu des signalements à propos d'embarcations provenant d'une autre région dont les eaux sont infestées.

Je sais que la province de la Colombie-Britannique travaille avec la province de l'Alberta sur une sorte de programme de passeport qui permettrait aux propriétaires d'embarcations maritimes qui voyagent fréquemment d'une région à une autre de se prévaloir d'un processus d'inspection plus simple. Pour avoir droit à ce genre de passeport, les propriétaires doivent montrer qu'ils ont d'assez bonnes connaissances, en particulier sur les moules zébrées et les moules quagga et sur les risques.

M. Mel Arnold: Merci.

Je crois que je suis à court de temps.

Le président: Oui, et cela conclut cette partie de la séance de cet après-midi.

Je tiens à remercier chaleureusement nos invités, ceux qui ont témoigné en personne et ceux qui ont témoigné par vidéoconférence.

Nous allons prendre une pause de quelques minutes, le temps que les prochains témoins s'installent, pour nous préparer à la prochaine partie de la séance.

Merci à tous.

• (1650)

(Pause)

• (1700)

Le président: Reprenons. Nous commençons la prochaine partie de la séance d'aujourd'hui.

Nous avons des témoins en personne ainsi que des témoins par vidéoconférence et un témoin par téléconférence.

En personne, accueillons M. David Stanley, spécialiste principal de l'environnement, Ontario Power Generation, et M. Michael Powell, directeur, Relations gouvernementales, de l'Association canadienne de l'électricité. Bienvenue. Accueillons aussi M. Mark Hambrook, président de l'Association du saumon de Miramichi inc. C'est bon de vous revoir, monsieur.

Par vidéoconférence, accueillons Mme Paula Noel, membre bénévole du Conseil des espèces envahissantes du Nouveau-Brunswick. Nous accueillons également M. Al Kemmere, président des Municipalités rurales de l'Alberta. Par vidéoconférence, accueillons Mme Erin Bates, directrice exécutive de la Central Kootenay Invasive Species Society.

Nous allons laisser Mme Bates commencer.

Au cas où nous aurions un problème avec la connexion, je veux que nous puissions au moins entendre votre témoignage. Vous avez sept minutes au maximum. Allez-y dès que vous êtes prête.

Mme Erin Bates (directrice exécutive, Central Kootenay Invasive Species Society): Merci beaucoup de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui.

La Central Kootenay Invasive Species Society est un organisme régional de lutte contre les espèces envahissantes dans la région intérieure de la Colombie-Britannique. Notre mission est de protéger les écosystèmes et les collectivités en prévenant et en réduisant les effets néfastes des espèces envahissantes. Nous sommes actifs dans la région de Central Kootenay et collaborons avec un grand nombre de propriétaires fonciers et d'intervenants afin d'offrir des programmes de sensibilisation, de prévention et de gestion.

Depuis 2012, la CKISS — c'est notre sigle et je vais l'utiliser au lieu du nom complet — joue un rôle important dans la région relativement aux programmes coordonnés de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. Par exemple, nous coordonnons le programme régional de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes dans le bassin du Columbia, du côté du Canada, et nous faisons partie de l'équipe du bassin du fleuve Columbia dans le cadre de la 100th Meridian Initiative.

Les espèces aquatiques envahissantes — ou les EAE, comme je vais les appeler — comme les moules zébrées et les moules quagga causent de multiples dommages économiques, environnementaux et sociaux. Cela a été bien documenté. Nous estimons que les moules zébrées et les moules quagga — ou les MZQ, comme nous les appelons — entraînent des pertes économiques d'environ 43 millions de dollars par année, en raison des problèmes qu'elles causent dans le réseau hydroélectrique, dans le réseau d'irrigation agricole, dans le réseau municipal de distribution d'eau et dans le secteur de la navigation de plaisance de la Colombie-Britannique.

Les espèces aquatiques envahissantes comme les MZQ ont contribué à la réduction massive ou même carrément à l'extinction des populations de poissons indigènes dans les milieux où elles se sont établies. Les infestations de MZQ semblent permanentes et irréversibles. Il n'existe aucune méthode ou technologie ni aucun prédateur naturel qui soit capable d'éliminer les moules envahissantes une fois qu'elles se sont établies dans un plan d'eau.

Malheureusement, les moules zébrées et les moules quagga se propagent progressivement dans l'Ouest, après avoir été initialement introduites dans l'Est de l'Amérique du Nord. L'infestation la plus récente a eu lieu dans le Montana en 2016. Le gouvernement du Montana estime que les coûts directs des mesures d'atténuation et les revenus perdus par les intervenants touchés atteindront 234 millions de dollars par année, et cela tient compte de l'agriculture, du réseau hydroélectrique, de l'eau potable, du secteur récréatif et des valeurs immobilières.

Le risque que des EAE, en particulier les MZQ, soient introduites dans les eaux de la Colombie-Britannique augmente rapidement, en particulier à cause des facteurs d'origine humaine comme les loisirs ou des déplacements qui se font dans l'eau ou sur l'eau. On intercepte déjà, depuis 2011, des embarcations infestées de moules avant leur entrée dans les eaux de la Colombie-Britannique. Ces embarcations étaient infestées de larves véligères, essentiellement des œufs de moules zébrées ou de moules quagga. Entre 2015 et 2018, on a intercepté 82 embarcations infestées de moules envahissantes dans les stations d'inspection des embarcations, dans le cadre du programme de lutte contre les moules envahissantes de la Colombie-Britannique. Il suffit d'une embarcation infestée de moules vivantes pour causer une pollution biologique permanente d'un plan d'eau. Le fait que des embarcations contaminées aient pu être mises à l'eau en Colombie-Britannique met en relief l'importance d'avoir un programme rigoureux et exhaustif de prévention des moules zébrées et quagga.

La menace que représente l'établissement des MZQ dans la région de Central Kootenay est très grande, puisque, dans tous les plans d'eau du bassin du Columbia, le risque que les moules zébrées et les moules quagga puissent survivre et devenir envahissantes est élevé ou très élevé, selon les évaluations. Selon nous, les espèces de moules envahissantes sont la menace numéro un dans notre région et dans toute la Colombie-Britannique. Cependant, les mesures qui sont prises pour protéger nos ressources ne sont pas suffisantes. À notre connaissance, le gouvernement canadien a déployé peu d'efforts jusqu'ici.

C'est une situation d'urgence. Les gouvernements provinciaux de l'Ouest du Canada, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Yukon, ont commencé à coordonner leur approche. Ils ont élaboré un cadre de prévention des espèces de moules envahissantes pour l'Ouest du Canada. Même si les activités de surveillance et d'inspection ont en conséquence augmenté, sans la participation du gouvernement fédéral, ce n'est certainement qu'une question de temps avant qu'une espèce envahissante de moules soit introduite en Colombie-Britannique. Nous avons réellement besoin que le gouvernement fédéral nous apporte du soutien et prenne des mesures concrètes. Il devrait également mieux faire appliquer la réglementation afin de prévenir l'introduction des moules envahissantes dans notre province.

Voici les mesures supplémentaires que nous aimerions que le gouvernement fédéral prenne.

Nous croyons fermement que l'Agence des services frontaliers du Canada devrait inspecter toutes les embarcations entrant au Canada

depuis les États-Unis à un point d'entrée terrestre, en suivant les pratiques exemplaires en vigueur. L'Agence devrait également procéder à la décontamination complète de toutes les embarcations contaminées par des moules envahissantes avant de les autoriser à entrer au Canada.

Nous aimerions aussi que le gouvernement renforce sa participation et son soutien à l'égard des programmes et des groupes de travail internationaux et interprovinciaux, y compris la 100th Meridian Initiative.

- (1705)

Nous aimerions aussi que le gouvernement fédéral accorde du financement durable et à long terme afin de soutenir les efforts de prévention, de surveillance, d'éducation et de sensibilisation.

Au nom de la CKISS, je vous remercie chaleureusement de cette occasion de témoigner. Je vous remercie également de votre temps.

Le président: Merci, madame Bates.

C'est maintenant au tour de Mme Paul Noel, du Conseil des espèces envahissantes du Nouveau-Brunswick. Vous avez sept minutes au maximum. Allez-y dès que vous êtes prête.

Mme Paula Noel (membre bénévole, Conseil des espèces envahissantes du Nouveau-Brunswick): Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres du Comité de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, je représente aujourd'hui le Conseil des espèces envahissantes du Nouveau-Brunswick. Nous sommes un groupe dirigé par des bénévoles qui a été créé en 2009 grâce au Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes. Il s'agissait d'un programme fédéral qui renforçait la capacité de la province de s'attaquer aux espèces envahissantes.

Depuis la fin du programme en 2012, il n'y a pas eu de financement destiné aux activités de coordination sur les espèces envahissantes au Nouveau-Brunswick. Des espèces aquatiques envahissantes sont déjà présentes dans la province, et nombre d'espèces d'administrations voisines sont sur le point d'envahir la région.

Au Nouveau-Brunswick, nous sommes chanceux qu'il n'y ait pas encore eu de grande catastrophe liée aux espèces envahissantes dans nos systèmes d'eau douce. Nous savons que ce n'est qu'une question de temps. Avec la récente introduction du myriophylle en épi, une plante aquatique envahissante, nous croyons que nous sommes à deux doigts d'incidences importantes sur l'écosystème du fleuve Saint-Jean.

Le myriophylle en épi, qui peut croître si rapidement qu'on dit qu'il s'agit d'une plante zombie, est capable d'occuper complètement les plans d'eau, au point où aucune autre plante ni aucun poisson ne peuvent utiliser l'habitat et les bateaux sont incapables de se déplacer en raison de la quantité de plantes dans l'eau. Toutefois, depuis qu'on a trouvé le myriophylle en épi dans le bassin hydrologique en 2017, pratiquement aucune mesure n'a été prise à cet égard. Il n'y a eu aucune tentative de contenir ou d'éradiquer la plante ou même d'éduquer les plaisanciers qui utilisent ces cours d'eau sur la façon dont ils peuvent éviter une prolifération plus rapide de cette espèce au sein du bassin hydrologique du fleuve Saint-Jean, ou dans d'autres cours d'eau de la province, en nettoyant la matière végétale qui se retrouve sur leurs bateaux et leurs remorques.

On peut empêcher l'introduction de plantes envahissantes en mobilisant les citoyens et en leur donnant l'équipement et les outils dont ils ont besoin pour nettoyer, vider et sécher leurs bateaux et leur équipement. Le Conseil des espèces envahissantes du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec le Conseil canadien sur les espèces envahissantes, a présenté une demande de financement pour lancer un programme justement pour faire cela. Nous espérons être en mesure de commencer à combler cette lacune. Nous avons été heureux de constater que de récents programmes de subventions annoncés dans le cadre du Fonds de la nature du Canada ont reconnu que les espèces envahissantes étaient une menace prioritaire qui devait être contrée. Cependant, l'objectif principal de ce fonds, c'est de protéger les espèces en péril.

Cela place les fonctionnaires dans la position difficile d'évaluer les propositions en vue de travailler directement sur les espèces en péril au détriment de celles visant à lutter contre des espèces envahissantes qui peuvent ne pas avoir encore été détectées. Bien entendu, le travail sur les espèces en péril l'emporte habituellement. Il est dans la nature humaine de s'attaquer davantage aux problèmes concrets qu'à quelque chose qui peut survenir dans l'avenir.

Nous croyons que, à moins qu'il y ait du financement distinct et réservé pour prévenir les espèces envahissantes et y réagir rapidement, nous allons continuer d'observer la tendance actuelle, pratiquement partout au pays, à réagir après que l'espèce envahissante a eu le temps d'avoir des incidences écologiques et économiques graves.

Le récent rapport du vérificateur général a confirmé l'importance de restreindre et de fermer les voies de propagation qui posent un risque élevé. Nous croyons que les gouvernements ne peuvent pas faire cela à eux seuls. Nous devons travailler avec les gens dans les collectivités et leur fournir les connaissances et les outils nécessaires pour empêcher la prolifération. Nombre de ces espèces sont déplacées involontairement par des bateaux et de l'équipement qui appartient à des gens qui ne comprennent pas les dommages potentiels qu'ils causent.

Nous aimerions que le MPO fasse preuve de leadership. Les rôles et les responsabilités des ministères fédéraux, du MPO et de la province doivent être clairement définis.

Dans le cas du confinement de l'achigan à petite bouche dans le lac Miramichi, qui dure depuis 10 ans maintenant, les groupes de conservation du saumon et les groupes autochtones de la région ont dû assumer un rôle de leadership et investir des dizaines de milliers de dollars dans la recherche afin de faire valoir qu'il fallait éradiquer cette espèce.

Si on détectait demain matin des moules zébrées et quaggas au Nouveau-Brunswick, je ne suis pas certaine qu'il y aurait un plan en place pour réagir à cette découverte, malgré ce que nous savons au sujet des incidences graves qu'ont ces espèces et de l'importance d'agir rapidement si nous voulons avoir une chance de les éradiquer avant qu'elles ne se répandent.

Le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes, qui a été adopté en 2015, interdit l'introduction non autorisée d'espèces aquatiques dans les endroits où elles sont non indigènes. Ce qui manque dans ce règlement, toutefois, c'est la capacité des agents de conservation de porter des accusations lorsque des espèces envahissantes naturalisées sont déplacées au sein d'une même province. Si une personne prenait un achigan à petite bouche du bassin hydrologique du fleuve Saint-Jean et le déplaçait dans le bassin du lac Miramichi, les agents de conservation ne pourraient actuellement rien faire pour l'en empêcher.

Enfin, l'application de la loi ne se résume pas seulement au respect des lois et des règlements, mais elle suppose également l'éducation et la mobilisation des Canadiens. Habituellement, les invasions sont d'abord détectées par des citoyens informés et vigilants.

● (1710)

Il est beaucoup moins coûteux de prévenir une espèce envahissante que de la gérer après son introduction. Nous devons protéger l'habitat aquatique du Nouveau-Brunswick.

Nous ne pouvons jamais connaître tous les risques. Même avec les meilleures données scientifiques, il y aura toujours des imprévus. Se concentrer sur les façons de prévenir l'introduction est le meilleur investissement que nous pouvons faire pour restreindre les voies de propagation, mobiliser les Canadiens et leur apprendre à détecter les nouvelles espèces envahissantes. Lorsqu'on repère des espèces envahissantes qui ont des incidences importantes connues dans d'autres régions, on doit mettre rapidement en place des plans d'intervention assortis du financement nécessaire pour leur mise en œuvre. Il faut que les groupes locaux soient en mesure de mobiliser les Canadiens dans leurs collectivités.

On doit appuyer les conseils sur les espèces envahissantes qui existent au Canada, comme celui au Nouveau-Brunswick, afin qu'ils puissent mettre en place des outils éprouvés, comme les programmes nationaux sur les voies de propagation qu'élabore le Conseil canadien sur les espèces envahissantes. Il nous faut une base de données nationale au moyen de laquelle les Canadiens peuvent signaler une espèce envahissante lorsqu'ils en trouvent une.

L'éducation et la sensibilisation seront le meilleur investissement et éviteront les coûts élevés associés à la gestion des invasions après coup.

Je vous remercie tous d'examiner cette question importante.

Le président: Merci, madame Noél.

Nous allons maintenant passer à M. Kemmere, de Municipalités rurales de l'Alberta, pour sept minutes ou moins, allez-y.

M. Al Kemmere (président, Municipalités rurales de l'Alberta): Merci, et bonjour à tous. Il est formidable de vous voir tous réunis pour essayer de bien comprendre notre point de vue sur ce sujet.

Je m'appelle Al Kemmere. Je suis conseiller dans le comté de Mountain View et président de Municipalités rurales de l'Alberta. Pour les gens qui ne connaissent pas très bien l'Alberta, le comté de Mountain View se trouve au beau milieu de la province. Municipalités rurales de l'Alberta, ou MRA, couvre l'ensemble de la province — du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, des Territoires-du-Nord-Ouest jusqu'à la frontière américaine. Nos membres s'occupent d'environ 85 % du territoire de la province. Cela comprend 75 % des routes de l'Alberta et 60 % de ses ponts.

Je crois que nous sommes tous réunis ici pour parler de la situation de divers types d'espèces aquatiques envahissantes. Ces espèces sont un problème qui a des incidences sur les collectivités partout au Canada. Même si nous reconnaissons les répercussions du problème, les espèces préoccupantes sont diversifiées et varient dans les différentes régions de la province. En Alberta, un certain nombre d'espèces soulèvent beaucoup d'inquiétude, y compris des poissons, des invertébrés, des plantes et des maladies.

Nos membres et le gouvernement de l'Alberta nous disent que les espèces les plus inquiétantes sont deux types de moules: les moules quaggas et les moules zébrées. Ces moules préoccupent beaucoup nos municipalités. D'abord, elles peuvent causer des dommages à des actifs que possède et exploite la municipalité, lesquels servent l'intérêt de la collectivité. Ces moules peuvent se fixer à des infrastructures comme des canalisations d'eau, des tuyaux d'irrigation et d'autres structures sous-marines. Elles peuvent pratiquement bloquer complètement ces infrastructures au point où ces dernières n'ont plus aucune valeur productive.

Soit dit en passant, d'autres municipalités au Canada nous ont dit qu'elles avaient dépensé des millions de dollars sur leurs usines de traitement des eaux usées pour combattre ces espèces. Nous voulons faire ce que nous pouvons pour éviter ces coûts. Pour la plupart des municipalités de l'Alberta, ces coûts représenteraient un fardeau insupportable et nuiraient grandement à leur durabilité. On prévoit que le coût de l'entretien sera à lui seul de 75 millions de dollars par année pour protéger ou remplacer les infrastructures qui sont menacées par ces espèces.

Une autre préoccupation, c'est que nombre de municipalités rurales ont recours à l'irrigation. Je dois féliciter les intervenants du secteur de l'irrigation. Ils font un travail extraordinaire pour essayer de réduire la quantité de suintement et d'évaporation qui a lieu dans leurs systèmes en installant des canalisations sous terre pour fournir leur eau. Toutefois, si nous ne faisons rien, ces éléments d'infrastructure qu'ont installés les municipalités seront bloqués de la même façon, et cela limitera l'accès à l'eau d'irrigation. Cela restreindra également l'accès des municipalités à l'eau qui provient de ce système.

Les municipalités s'inquiètent aussi des incidences sur l'écosystème naturel. Je ne suis pas scientifique, mais selon l'information qu'on m'a communiquée, ces espèces peuvent avoir d'importantes répercussions sur la santé des plans d'eau. Elles s'installent et éliminent le plancton et tous les nutriments des lacs. Cela favorise la prolifération d'algues, ce qui nuit à la viabilité de la population de poissons. Ces répercussions modifient la façon dont les gens de nos collectivités utilisent leurs plans d'eau à des fins de loisir et de tourisme.

Il y a, en Alberta, 52 espèces interdites de plantes, de poissons et de maladies énumérées dans la Loi sur les pêches, notamment la barbote noire, la barbote brune, la barbote jaune, le carassin doré, le tournis et le ténia asiatique. D'autres plantes, comme le butome à ombelle, envahissent progressivement les basses terres et les zones humides.

En Alberta, en partie grâce au travail des municipalités, le gouvernement provincial a mis sur pied un programme de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. Il faut admettre que le programme du gouvernement de l'Alberta et la campagne d'information publique ont été bien reçus — beaucoup mieux que ce que nous avions espéré initialement. Même s'il peut encore être renforcé par des ressources et des capacités supplémentaires, on a pratiqué une intervention musclée à l'égard d'un problème complexe. Le programme provincial de l'Alberta pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes porte sur toutes les espèces de plantes, de poissons d'invertébrés aquatiques envahissants.

Étant donné les incidences économiques potentielles de la prolifération des espèces aquatiques envahissantes au Canada, et en Alberta plus précisément, nous devons nous assurer d'intervenir à l'échelle nationale, car il s'agit d'une tâche extrêmement importante

qui nous concerne tous. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour protéger tous les plans d'eau.

● (1715)

Cela nécessitera une stratégie nationale. Elle devrait comporter des volets de prévention, d'éradication et de collaboration et de coordination intersectorielles afin que nous puissions travailler ensemble sur ce problème, d'une province à l'autre, à l'échelle du pays et également avec nos voisins du Sud.

Quant à la prévention, MRA a adopté une résolution qui préconise une politique de tolérance zéro sur les espèces aquatiques envahissantes. Cela commence par une campagne de sensibilisation publique qui vise les utilisateurs d'eau commerciaux, industriels et récréatifs et qui sera largement présentée aux membres du public.

Des sites d'inspection obligatoire sont également importants. Ils doivent être situés de manière stratégique à des points d'entrée clés et doivent rendre impossible, ou du moins très difficile, de contourner les stations. Nous avons mis en place ces stations dans ma province, mais elles ne sont pas situées aux meilleurs endroits. Cela signifie que les embarcations les contournent et évitent les inspections.

Nous devons également établir un plan pour la distribution de poissons d'aquarium, et leur rejet dans nos systèmes, ou des lignes directrices relatives à l'obtention de permissions. Cela semble être souvent la cause profonde de certains de nos problèmes. On doit réglementer les étangs de pisciculture extérieurs afin d'éviter d'exposer les systèmes de drainage ou les systèmes de distribution d'eau à l'invasion de ces espèces.

Sans une bonne éradication, dans les cas où on a détecté une espèce aquatique envahissante dans un plan d'eau, il faut pratiquer une intervention rapide qui porte sur l'éradication de cette espèce et la surveillance continue afin de s'assurer qu'elle ne revienne pas. Je ne suis pas expert dans les outils nécessaires pour lutter contre ce problème, alors je vais vous laisser le soin de comprendre qu'il est inacceptable de faire preuve de tolérance lorsqu'il s'agit de détecter ces espèces.

Enfin, il importe que toutes les provinces, tous les territoires et le gouvernement fédéral travaillent ensemble au moyen d'une approche coordonnée. Les programmes provinciaux, comme ceux de l'Alberta, se sont avérés efficaces, mais ils seraient grandement renforcés par une intervention coordonnée combinée à d'autres programmes provinciaux et nationaux.

Nous avons récemment présenté une lettre au Comité concernant cet enjeu. Cette lettre contient plus de détails. Je vous remercie de nous avoir permis de faire cela.

J'aimerais remercier le Comité d'avoir accordé du temps et de l'énergie à cette question. Ce n'est pas une mince affaire. Il nous faut une bonne approche tournée vers l'avenir afin de nous assurer de pouvoir faire quelque chose pour limiter l'invasion de ces espèces et protéger nos plans d'eau. Je vous remercie de votre temps.

● (1720)

Le président: Merci, monsieur Kemmere.

Nous allons maintenant passer à l'Association canadienne de l'électricité. Je ne sais pas si une seule personne prendra la parole ou si vous allez partager votre temps, mais allez-y, monsieur Powell, lorsque vous serez prêt. Vous avez sept minutes ou moins.

M. Michael Powell (directeur, Relations gouvernementales, Association canadienne de l'électricité): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Mike Powell. Nous partageons notre temps aujourd'hui. Dave Stanley m'accompagne. Il est scientifique halieutiste chez Ontario Power Generation.

La durabilité est une priorité du secteur canadien de l'électricité. Nous y pensons de manière générale, des émissions jusqu'à l'aménagement des bassins versants et plus encore.

Le Canada a l'avantage d'avoir de l'énergie propre naturelle. Le secteur canadien de l'électricité a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 30 % depuis 2005. Déjà, au-delà de 80 % de l'électricité au Canada est produite sans que l'on émette de gaz à effet de serre. Au total, 60 % de l'électricité vient de l'énergie hydroélectrique.

L'énergie hydroélectrique ne produit pratiquement pas de gaz à effet de serre, et son abondance au Canada fait en sorte que notre réseau électrique est un des plus propres et des plus renouvelables dans le monde. Notre électricité est également exceptionnellement fiable et facile à fournir. Elle peut et doit jouer un rôle central pour aider le Canada à réaliser ses objectifs en matière de changements climatiques et à décarboniser d'autres secteurs.

L'électrification d'autres secteurs est nécessaire pour que l'on puisse se diriger vers une économie faible en carbone. Pour avoir l'électricité dont nous aurons besoin pour accomplir cela, il sera essentiel de miser davantage sur le réseau hydroélectrique et d'autres sources énergétiques propres. Par conséquent, nous devons nous assurer que les systèmes actuels et futurs ne sont pas compromis par des menaces externes, comme les espèces aquatiques envahissantes. Je vais dire « EAE » pour faire plus court.

Il y a plus de 400 installations hydroélectriques au Canada. La plupart de ces installations ont été construites il y a plusieurs décennies sans être dotées de mécanismes de protection qui aideraient à limiter la prolifération d'espèces envahissantes, comme les moules zébrées et quaggas. Les espèces envahissantes causent également des problèmes d'entretien à d'autres types d'installation, y compris les centrales nucléaires et les usines à gaz, et, comme nous l'avons entendu, toute installation qui possède des tuyaux qui se trouvent dans l'eau.

Je vais laisser la parole à M. Stanley, qui peut fournir le point de vue d'un exploitant sur ces questions.

M. David Stanley (spécialiste principal de l'environnement, Ontario Power Generation, Association canadienne de l'électricité): Bonjour, monsieur le président et membres du Comité. Je vous remercie de m'accueillir ici aujourd'hui.

Je m'appelle Dave Stanley. Je suis spécialiste principal de l'environnement chez Ontario Power Generation, ou OPG.

OPG exploite 66 centrales hydroélectriques qui peuvent générer presque 7 500 mégawatts d'électricité. En outre, non seulement les installations hydroélectriques d'OPG sont touchées par les EAE, mais les problèmes s'étendent également à d'autres installations, comme nos centrales nucléaires. Comme M. Powell l'a mentionné, tous les exploitants de réseaux d'eau des Grands Lacs sont grandement touchés par la prolifération d'EAE, notamment la lamproie marine, le gobie arrondi, la carpe asiatique et, les plus célèbres, les dreissénidés comme les moules zébrées et quaggas.

Ces incidences nuisent aux producteurs d'énergie, comme OPG, et à d'autres services publics, aux prises d'eau municipales et aux utilisateurs industriels. Ces espèces envahissantes entraînent d'importants coûts d'entretien supplémentaires pour les activités d'OPG et posent un problème de sécurité pour le personnel d'entretien qui est responsable de leur retrait et de la mise en place de mesures de

contrôle dans les installations. Si on n'intervient pas, les EAE peuvent présenter des risques importants aux systèmes de sécurité, comme les systèmes de protection contre les incendies.

Aucune installation hydroélectrique actuellement en service n'a été conçue pour s'occuper de tuyaux bouchés par les moules dreissénidés. Les blocages se produisent habituellement dans les systèmes d'eau secondaires tels que les systèmes de refroidissement des turbines ou de protection contre les incendies. OPG dépense des millions de dollars annuellement pour gérer ce problème dans six centrales hydroélectriques et deux centrales nucléaires, et la gestion est le mot clé ici. OPG n'a actuellement aucun espoir que la propagation de ces espèces soit complètement inversée. Nous envisageons plutôt de contrôler ces espèces et de réduire au minimum les dommages qu'elles causent à l'environnement et à nos installations.

Les mesures de contrôle des dreissénidés comprennent généralement la libération dans les eaux de substances délétères, comme l'hypochlorite de sodium, pour tuer les espèces envahissantes. Malheureusement, malgré tous les efforts de l'industrie pour réduire l'utilisation de biocides et limiter leurs dégâts, ces produits peuvent endommager les environnements aquatiques et nuire aux espèces indigènes. C'est pourquoi il est essentiel de prévoir du financement pour réaliser d'autres études qui explorent des solutions de rechange plus sécuritaires et plus écologiques.

OPG est un chef de file dans l'utilisation de mesures de contrôle de remplacement pour les dreissénidés, mais comme cette espèce se propage partout au Canada, le MPO doit non seulement financer des mesures de prévention, mais également investir dans des mesures de contrôle de rechange. Tant que des mesures de rechange rentables n'auront pas été mises au point, le MPO doit permettre l'utilisation de biocides pour contrôler ces espèces. Selon l'interprétation donnée par le MPO en 2016 concernant les substances délétères pour le contrôle des EAE, l'utilisation de chlore est permise par les organismes provinciaux et fédéraux pour contrôler ces espèces, et cela doit se poursuivre.

La bonne nouvelle, c'est que les usines hydroélectriques peuvent également contribuer au contrôle des EAE. Notre industrie joue aussi un rôle parce que les producteurs d'énergie hydroélectrique doivent à l'occasion vider les prises d'eau ou d'autres cours d'eau pour effectuer des réparations. Dans le cadre de ce processus, l'exploitant vide le cours d'eau, déplace les espèces indigènes vers d'autres endroits et élimine humainement les EAE. Cette pratique peut réduire considérablement le nombre d'espèces envahissantes dans les zones locales.

Les barrages hydroélectriques et les installations de régulation des eaux contrôlent également de manière passive les EAE. Nombre d'EAE, comme la lamproie marine, le gobie arrondi et les dreissénidés ne peuvent pas sauter ou sont de mauvais nageurs. Si elles ne peuvent pas migrer en amont des barrages hydroélectriques ou des installations de régulation des eaux, cela permet à ces installations de contrôler la propagation d'EAE sans coût supplémentaire.

En outre, lorsque des EAE sont présentes en aval d'un barrage hydroélectrique, la passe migratoire ne devrait pas être nécessaire pour aider encore davantage à prévenir le déplacement en amont d'EAE.

Je vais redonner la parole à M. Powell.

• (1725)

M. Michael Powell: Merci, monsieur Stanley.

Dans le cadre de l'étude du Comité, nous offrons un certain nombre de recommandations. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer.

Premièrement, le gouvernement devrait mener des études sur la façon d'arrêter la propagation des espèces aquatiques envahissantes ou de gérer leurs populations existantes de la manière la moins dommageable pour l'environnement.

Deuxièmement, le gouvernement devrait fournir un financement équitable pour toutes les régions du Canada, car les espèces envahissantes ne connaissent pas de frontières, et la meilleure mesure de contrôle, c'est d'empêcher leur propagation. Vu que le nombre d'EAE n'ont pas encore atteint les provinces de l'Ouest, le financement devrait être accordé dans ces régions afin de les aider à limiter la propagation potentielle, et des programmes de surveillance devraient être financés afin qu'on puisse détecter rapidement l'arrivée d'EAE, le cas échéant. La modernisation des installations peut faire partie de la solution.

Troisièmement, les gouvernements devraient maintenir la capacité d'utiliser des biocides pour réduire la prolifération d'espèces envahissantes et s'assurer que toutes les dispositions réglementaires fédérales et provinciales sont harmonisées et cohérentes sur cette question.

Enfin, les gouvernements devraient renforcer la sensibilisation, l'application de la loi et la surveillance des facteurs de menace, comme le transport maritime, les motomarines et autres, afin de réduire la possibilité d'introduction ou de prolifération de nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans les eaux canadiennes.

Merci. Nous avons hâte de répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Notre dernier témoin est M. Hambrook. Vous avez sept minutes ou moins, allez-y.

M. Mark Hambrook (président, Association du saumon de Miramichi inc.): Je vous remercie de m'avoir invité ici encore une fois.

J'aimerais parler d'un exemple précis d'espèce envahissante, l'achigan à petite bouche dans le lac Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Nous travaillons sur ce dossier depuis 10 ans.

Je devrais dire, tout d'abord, que la rivière Miramichi avait par le passé la plus grande montaison de saumons de l'Atlantique en Amérique du Nord. Au fil des ans, la population a diminué en raison d'un faible taux de survie en mer, d'autres prédateurs — le bar rayé, par exemple — et du nombre croissant de phoques le long de notre côte, à un point tel que le taux de survie en mer de jeunes saumons qui revenaient adultes est passé de 10 % à maintenant environ 2 %. Cela nuit vraiment à nos collectivités et à nos rivières, non seulement dans la région de Miramichi, mais également dans tout l'Est du Canada.

Il y a 10 ans, lorsque nous avons découvert que l'achigan à petite bouche était une espèce envahissante dans notre bassin hydrologique, nous avons tous paniqué. Que pouvions-nous faire? Nous avons réagi immédiatement en installant une barricade à l'embouchure du lac Miramichi et cherché en élaborant un plan d'action.

Nous avons consulté un expert nord-américain de la Californie, et il nous a essentiellement donné la marche à suivre. Il fallait utiliser de la roténone, qui est un composé fabriqué à partir d'une racine qui croît en Amérique du Sud. Cela tuerait ce poisson, mais pas d'autres espèces. Lorsque nous avons présenté cela au MPO, il a dit non, désolé, c'est illégal, et nous avons répondu que c'était impossible parce qu'on l'utilise chaque année au Québec, en Colombie-

Britannique et en Alberta. Tout le monde utilise la roténone. Malheureusement, les provinces des Maritimes n'avaient pas signé d'accord avec Ottawa pour une responsabilité partagée et, par conséquent, il était illégal de l'utiliser dans notre province. On a donc modifié la réglementation.

Entretemps, nous luttons énergiquement pour pouvoir utiliser la roténone, et le MPO a élaboré un plan. Il a dit qu'il éradiquerait cette espèce en trois ans grâce à la pêche à l'électricité. Il a affirmé qu'il allait installer des barricades, des filets maillants et des filets à pointes et utiliser tout ce dont il disposait pour éradiquer cette espèce. Il faudrait trois ans.

Cela fait maintenant 10 ans, et nous avons encore des poissons juvéniles et adultes, et tout porte à croire maintenant que le poisson sort du lac Miramichi. Cela vient de l'ADN environnemental, que je ne connais pas très bien et dont je ne suis pas certain de la fiabilité. Il semble, toutefois, que certains poissons s'échappent du lac.

Dix ans plus tard, la loi a été adoptée, et le MPO a le pouvoir de délivrer un permis pour la roténone. Par conséquent, nous sommes allés le voir — et, soit dit en passant, nous avons commandé l'étude réalisée à l'Institut canadien des rivières par cet expert de la Californie maintenant à la retraite, et nous avons un plan clair, légal et solide pour éradiquer l'achigan à petite bouche.

Nous avons présenté notre plan au MPO, qui a dit qu'il ne pouvait pas être le promoteur. La décision reviendrait à l'organisme de réglementation, mais quelqu'un d'autre devrait tenir les rênes. Notre groupe s'est donc formé, et le Conseil des Micmacs du district de la Rive Nord s'occupe maintenant de ce projet.

Nous avons présenté une demande. Elle sera examinée, ce qui prendra probablement environ un an. Il n'y a pas de financement, soit dit en passant, pour ce projet. Il en coûtera environ 1 million de dollars pour éradiquer cette espèce, mais l'industrie de la pêche sportive du saumon dans la rivière Miramichi représente 20 millions de dollars par année, et elle sera compromise parce que, une fois que les espèces envahissantes sont présentes, elles ne font que se multiplier.

L'ironie dans tout ça, c'est qu'il s'agissait d'une introduction illégale. Si je conduis un boteur en aval de la rivière, je vais en prison. Le gouvernement peut porter des accusations si je fais cela, mais si on introduit une espèce envahissante dans un cours d'eau, ce qui le transformera à jamais, il ne peut rien faire.

• (1730)

Cela pose problème. Il nous faut des mesures d'application de la loi et il nous faut trouver un champion au lieu d'un organisme de réglementation. Nous avons également besoin d'organismes de réglementation, mais il nous faut quelques champions. C'est là où le MPO doit intervenir afin de nous aider à régler les problèmes auxquels nous faisons face.

Il n'est pas obligé de s'en occuper. Nous nous occuperons du projet, mais nous avons besoin qu'on nous aide, non pas qu'on nous nuise. C'est ce qui se passe avec le lac Miramichi.

Merci.

Le président: Merci, monsieur.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous avons tout d'abord M. Finnigan. Vous avez sept minutes ou moins, allez-y.

M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici pour cette étude très importante.

Je vais commencer par vous, bien sûr, monsieur Hambrook. Nous nous connaissons depuis longtemps et nous vivons dans la même région de Miramichi. Évidemment, comme vous l'avez vu au cours des deux ou trois dernières semaines, le bar rayé semble en très bonne santé à l'heure actuelle. Nous voyons beaucoup de bateaux là-bas. On y pêche beaucoup de bars rayés. Même s'il ne s'agit pas d'une espèce envahissante, le problème, c'est que la population a explosé en quelque sorte, et cela a une incidence sur le saumon.

J'aimerais revenir à l'achigan à petite bouche, qui est une espèce envahissante. Il ne se trouve pas directement dans la rivière, comme nous le savons, même s'il y a des indications, comme vous l'avez affirmé, monsieur Hambrook, qu'il y serait peut-être. Quel type de dommages seraient causés par l'établissement de cette espèce dans la rivière? Vous connaissez cette rivière depuis longtemps. À votre avis, quels dommages cette espèce pourrait-elle causer?

• (1735)

M. Mark Hambrook: Je n'ai pas à émettre d'hypothèses parce qu'il y a beaucoup d'exemples où l'achigan à petite bouche envahit des rivières à saumon. Une fois qu'il y est établi, il y reste à jamais. Il a des incidences sur l'environnement. Adulte, il mange les jeunes saumons, mais il s'approprie également l'habitat dont les saumons juvéniles ont besoin pour grandir. L'achigan à petite bouche n'ira peut-être pas dans un bassin hydrologique comme celui de la rivière Miramichi, où l'eau est très froide et les courants sont très forts, mais il infestera le tronçon principal des rivières.

M. Pat Finnigan: Comme vous l'avez dit, le MPO travaille là-dessus depuis 10 ans, ou depuis que c'est un problème à cet endroit. Il a essayé des moyens mécaniques, j'imagine, pour éradiquer et contenir l'achigan dans le lac. Je me souviens, il y a environ 20 ans chez moi, au lac Despres, qui est également un tributaire du lac Miramichi, le ministère a utilisé la roténone pour éradiquer une autre espèce envahissante qui provenait d'une autre région. C'était le brochet, je crois.

M. Mark Hambrook: Oui, le brochet maillé.

M. Pat Finnigan: Cela a fonctionné parfaitement, à mon avis. On l'a complètement éradiqué du lac. Ça a marché. Une des préoccupations du ministère touche l'utilisation de la roténone, qui est habituellement utilisée dans des lacs de kettle, où le courant est faible. Il craint qu'elle finisse par vider la rivière. Elle ne sera peut-être plus efficace à un moment donné, mais elle drainera la rivière. J'ai entendu cette préoccupation, ainsi que celle concernant le fait que d'autres espèces faisant également partie de l'ensemble de l'écosystème pourraient être touchées. Qu'est-ce que vous répondriez à cela?

M. Mark Hambrook: Avant d'utiliser la roténone, on attrape toutes les espèces indigènes et on les conserve ailleurs pendant le traitement qui dure une journée. La roténone est efficace pendant environ une semaine. Après cette période, son taux diminue, et on peut remettre les espèces indigènes dans le lac. Cela ne touche pas les insectes ou la vie aquatique dans le lac, juste le poisson.

Dans le débit sortant, on peut neutraliser la roténone avec du permanganate de potassium. On traite l'eau du débit sortant afin de s'assurer qu'aucune quantité de roténone n'atteigne la rivière Miramichi.

M. Pat Finnigan: Madame Noel, et concernant également le commentaire de M. Hambrook, j'ai été très surpris et estomaqué

d'apprendre qu'il n'est pas illégal de prendre une espèce d'un plan d'eau et de l'amener dans un autre. Est-ce bien le cas?

Mme Paula Noel: Oui. J'en ai été informée par le personnel provincial ici. C'est une préoccupation au sein de la province. On ne pourrait pas prendre quelque chose qui ne vit pas actuellement dans la province et l'introduire légalement, mais les agents de conservation ne sont pas en mesure de porter des accusations si une personne déplace une espèce à l'intérieur de la province. C'est ce qu'on m'a dit.

M. Pat Finnigan: Cela relèverait-il de la réglementation provinciale ou fédérale?

Mme Paula Noel: On a fait allusion à la réglementation fédérale de 2015, qui avait amélioré la situation, mais il restait apparemment une faille qui inquiétait les agents de conservation de la région.

M. Pat Finnigan: La meilleure façon de nous assurer de ne pas avoir d'espèces envahissantes serait probablement d'éduquer les gens parce que je suis certain que nombre d'entre eux ne sont pas au courant de ce problème. Ils croient que, s'ils introduisent un poisson ici, ils pourront le pêcher dans la rivière Miramichi, au lieu d'aller dans les Grands Lacs. Vous en avez parlé, mais combien d'argent dépensons-nous sur l'éducation à cet égard?

Également pour les associations, combien d'argent investissons-nous dans des campagnes de sensibilisation pour dire aux gens que ce qu'ils font, c'est très dangereux et que cela pourrait nuire à d'autres espèces?

Vous pouvez tous les deux répondre à la question.

Mme Paula Noel: Il y a eu du financement au Nouveau-Brunswick, mais le problème, c'est qu'il n'a pas été constant. Il n'y a pas de groupe. Nous avons entendu que, dans d'autres provinces, nombre de groupes travaillent sur cet enjeu. Ici, c'est vraiment une question administrative dont s'occupent d'autres groupes comme les groupes de protection du saumon. D'autres organisations de conservation travaillent, comme moi, de manière bénévole sur le dossier des espèces envahissantes, mais c'est très difficile d'obtenir du financement précisément pour s'occuper de la coordination, de l'éducation et de la sensibilisation en matière d'espèces envahissantes.

On sait que ces programmes d'éducation, qui visent à expliquer aux gens les dommages qu'ils causent et la façon dont ils peuvent empêcher la prolifération d'espèces envahissantes, fonctionnent, mais on a besoin d'être dans les collectivités. On doit se rendre dans les tournois de pêche et dans les salons nautiques et aller rencontrer les gens pour leur expliquer l'enjeu. On doit aussi mettre en place de l'équipement afin qu'ils puissent faire ce qu'on leur dit de faire: nettoyer et inspecter adéquatement leurs bateaux et leur équipement.

• (1740)

M. Pat Finnigan: Avez-vous déjà entendu parler — je crois qu'on l'a mentionné ici — de l'ADN... C'est en quelque sorte une nouvelle méthode scientifique...

Mme Paula Noel: Voulez-vous dire l'ADN environnemental?

M. Pat Finnigan: Oui, l'ADN environnemental est une nouvelle méthode scientifique qui pourrait nous aider à contrôler la situation; il pourrait s'agir d'un moyen moins invasif et davantage adapté à une espèce précise. À votre connaissance, a-t-on réalisé des recherches sur les moyens pour combattre les espèces envahissantes? Tout le monde peut répondre à cette question et faire part de ses observations à cet égard.

Peut-être que c'est seulement quelque chose que j'ai vu dans un film quelque part, mais si c'est véritablement une nouvelle méthode, ce serait intéressant.

Mme Erin Bates: Je pourrais en parler un peu. Ici Mme Bates, de CKISS.

Nous avons réalisé des travaux relatifs à l'ADN environnemental ici en Colombie-Britannique sur les ouaouarons envahissants. En ce moment, l'ADN environnemental est principalement un outil de surveillance. Il sert à mesurer l'ADN résiduel laissé dans l'environnement lorsqu'une espèce précise occupe un environnement donné. On peut prélever des échantillons d'eau et mesurer des profils d'ADN précis pour détecter la présence ou constater l'absence d'une espèce, mais il n'existe aucune technique connue pour un traitement au moyen de cette méthode.

Le président: Merci, monsieur Finnigan. Vous avez dépassé le temps qui vous était alloué.

Nous allons maintenant passer à M. Arnold. Vous avez sept minutes ou moins, allez-y.

M. Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins, même ceux que nous ne pouvons pas voir par vidéoconférence. C'est toujours un défi, j'en suis sûr, d'écouter le débat sans être en mesure de voir ce qui se passe dans la salle.

Monsieur Hambrook, je comprends certainement vos frustrations. J'ai eu la piqure des espèces envahissantes il y a environ 20 ans lorsque notre club local de pêche sportive s'est aperçu qu'une personne avait introduit des perches dans nos petits lacs à truites. Les perches étaient censées nourrir l'achigan à petite bouche, mais elles se sont tellement multipliées qu'elles ont essentiellement détruit toutes les populations d'insectes et d'oiseaux de ce petit lac d'environ 90 hectares, je crois. Les gens de la collectivité ont remarqué cela. Ce fut un désastre, mais nous avons persévéré. Après sept ans de rédaction de lettres, de rencontres et d'efforts, nous avons pu traiter avec la roténone ce lac et neuf autres dans la région de Shuswap. Un des traitements a coûté 500 000 \$ seulement pour une région.

N'abandonnez pas parce que la perche s'était multipliée au point où elle atteignait sa maturité sexuelle à 3 pouces et demi seulement et pouvait se reproduire. Nous avons organisé des tournois — non pas des tournois, mais des journées de pêche familiale — pour éduquer les gens.

Nous pensions avoir pris toutes les mesures nécessaires, et, le lendemain d'une de nos journées familiales de pêche sur la glace, quelqu'un a aperçu une perche dans un autre lac qui contient des truites trophées dans un chenal entre deux lacs. Il semble qu'une famille avait emmené les enfants d'une autre famille pêcher et a ramené ceux-ci à la maison avec des perches. Les parents ne savaient pas quoi faire avec elles, alors ils les ont remises à l'eau dans un autre lac parce qu'ils ne voulaient pas les tuer.

L'éducation et la prévention sont des aspects très importants de cet enjeu. C'est la raison pour laquelle j'ai présenté cette motion pour réaliser une étude.

Je vais passer rapidement à M. Kemmere pour quelques questions maintenant.

Quelles seraient les pertes estimées de la production de certaines terres agricoles qui sont irriguées par ces systèmes s'il y avait une perte d'irrigation?

M. Al Kemmere: Je ne pourrais qu'avancer une hypothèse dans le meilleur des cas. Je dois souligner que plus de la moitié de l'eau

servant à l'irrigation vient maintenant de systèmes de canalisations plutôt que de canaux ouverts, avec les meilleures intentions du monde. Si ces systèmes sont compromis, la plupart partie des terres agricoles les plus productives dans notre province seraient touchées, qu'il s'agisse de parcs d'engraissement ou de cultures spéciales dans le Sud de l'Alberta; cela toucherait divers aspects dans cette région.

Nous ne devons pas non plus oublier que, dans le secteur de l'irrigation, par exemple, cela nuirait en plus à la capacité des villes qui dépendent de cette eau de soutenir les besoins de leurs collectivités.

À mon avis, il ne serait pas juste de donner un chiffre concernant ces répercussions, mais je crois que vous pouvez comprendre que l'incidence générale sur la production à elle seule serait considérable du point de vue économique.

• (1745)

M. Mel Arnold: Essentiellement, c'est une catastrophe écologique et économique annoncée si on ne fait rien.

M. Al Kemmere: Oui, exactement.

M. Mel Arnold: D'accord. Merci.

Passons maintenant aux producteurs d'électricité et aux associations hydroélectriques; en Colombie-Britannique, on dépense environ 4,5 millions de dollars pour éviter les espèces aquatiques envahissantes. Ce financement vient du gouvernement de la Colombie-Britannique, de BC Hydro, de Columbia Power, de FortisBC et du Columbia Basin Trust, mais très peu d'argent vient du gouvernement fédéral.

Qu'en est-il en Ontario ou dans d'autres régions du pays relativement au financement fédéral en comparaison de ce que nous voyons en Colombie-Britannique?

M. Michael Powell: Je vais laisser M. Stanley répondre à la question concernant le financement du fédéral en Ontario et ailleurs. Il en a une meilleure idée.

Vous avez énuméré certains de nos membres, BC Hydro et FortisBC, qui participent activement aux efforts déployés. Cela s'étend également à tout le pays, où les moules zébrées et quaggas sont une menace immédiate parce qu'elles se déplacent lentement vers l'Ouest. L'arrivée de ces espèces dans une région représente d'importants coûts pour l'entretien continu, et elles ne disparaîtront probablement jamais. Par conséquent, il est logique de réaliser des investissements dès le départ.

Nous l'avons constaté, et nos membres nous disent qu'ils espèrent la mise en place, à l'échelle nationale, de programmes similaires de prévention de la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes. Grâce aux programmes ontariens pour les espèces autres que celles qui nuisent aux installations, comme la carpe asiatique et d'autres, on espère qu'il y aura une certaine équité entre les régions pour ces types de mesures.

Monsieur Stanley, allez-y.

M. David Stanley: OPG ne reçoit aucun soutien du MPO pour le contrôle des espèces envahissantes. Nous utilisons du chlore pour tuer les moules dans nos centrales. Nous avons également recours à des systèmes UV et certaines méthodes novatrices, comme Zequanox composé d'une bactérie morte, qui est toxique seulement pour les moules dreissenidés. Nous ne recevons aucune aide.

J'ai croisé plus tôt certains collègues de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. OPG finance ce groupe, et je sais qu'il communique avec les pêcheurs et les pêcheurs à la ligne et ce genre de personnes pour aider à contrôler les espèces envahissantes, mais nous ne recevons aucune aide.

M. Mel Arnold: D'accord.

Passons maintenant à Erin Bates. Que se passe-t-il dans la région de Kootenay? Je sais que vous avez un certain nombre de centrales hydroélectriques sur la rivière Columbia, dans la région de Kootenay. C'est probablement la rivière qui compte le plus de barrages en Amérique du Nord pour la production hydroélectrique et la régularisation des crues.

Qu'y a-t-il comme financement pour le contrôle des espèces aquatiques envahissantes?

Mme Erin Bates: Vous avez en fait mentionné un certain nombre de bailleurs de fonds qui fournissent des fonds dans notre région spécifiquement pour la surveillance. Nous menons un programme de surveillance très vaste. Nous prélevons des échantillons dans tous les plans d'eau de notre région, pratiquement toutes les deux semaines, pendant toute la saison, et ces échantillons sont analysés par la province pour la présence de larves véligères de moule zébrée et de moule quagga.

Ce programme est financé très convenablement. Le gouvernement fédéral n'y contribue en rien. Il y a un peu d'argent du gouvernement provincial, et c'est Columbia Power qui est le principal bailleur de fonds à ce stade-ci, et il y a aussi un peu d'argent du CBT, le Columbia Basin Trust.

J'estime qu'il y a un grand manque de financement dans notre région en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation, ainsi que la prévention aux frontières — renforcer véritablement le message sur ce que les gens peuvent faire pour prévenir ce problème et tout simplement empêcher les bateaux infestés d'entrer dans la province.

M. Mel Arnold: Je vous remercie. Je commence à voir une tendance ici.

Le président: Merci, monsieur Arnold.

Nous passons maintenant à M. Donnelly, pour sept minutes ou moins. Vous avez la parole.

M. Fin Donnelly: Je vous remercie, monsieur le président.

Encore une fois, merci à tous les témoins de fournir vos témoignages sur le sujet.

Madame Bates, j'aimerais continuer avec vous. Vous avez dit que les répercussions potentielles des moules zébrées et quaggas s'élevaient à environ 43 millions de dollars par année en Colombie-Britannique. Est-ce ce que vous avez dit?

• (1750)

Mme Erin Bates: Oui, il s'agit d'une étude de 2013 que nous avons retracée et qui évaluait les coûts en Colombie-Britannique.

M. Fin Donnelly: Pourriez-vous nous parler un peu de la façon dont cela a été calculé et peut-être expliquer au Comité certaines des répercussions à cet égard?

Mme Erin Bates: Je n'ai pas fait l'étude, alors je ne peux pas vous expliquer en ce moment comment cela a été calculé, mais je peux certainement vous parler de certaines des répercussions et de la provenance de ces coûts. Certains des autres témoins ont parlé des répercussions sur l'hydroélectricité. Une des répercussions des moules zébrées et des moules quaggas est appelée l'encrassement biologique, car elles recouvrent essentiellement les surfaces dures du

plan d'eau qu'elles infestent. Elles semblent vraiment attirées vers les belles canalisations et les installations hydroélectriques.

Les coûts associés à la gestion de ce problème servent essentiellement à essayer de garder l'installation suffisamment dégagée pour fonctionner pendant que les larves véligères et les moules quaggas tentent sans cesse de s'établir. Cela représente des coûts importants. Je suis certaine que les représentants d'Ontario Hydro pourraient vous en parler plus en détail.

Pour ce qui est de l'irrigation agricole, le problème se pose lorsque les systèmes de canalisations sont compromis. L'entretien nécessaire pour nettoyer l'ensemble du système de canalisations chaque année augmente extrêmement rapidement, surtout lorsque vous avez des systèmes agricoles coûteux en place.

En ce qui concerne les réserves d'eau des municipalités, c'est la même chose pour tous ces types de coûts économiques humains. Vous savez que vous allez avoir des moules zébrées et des moules quaggas dans vos systèmes municipaux de prise d'eau et de traitement des eaux, et le coût de l'entretien de ces systèmes pour les municipalités va augmenter de façon exponentielle lorsqu'ils seront infestés.

Le coût de la navigation de plaisance est principalement lié au tourisme. Une fois que le lac devient infesté, de toute évidence, tout le monde sait qu'il devient une destination touristique moins prisée. Les gens ont tendance à éviter davantage ces lacs. Le tourisme est certainement une partie importante de l'économie de notre région, et pour cause. Les lacs sont magnifiques.

M. Fin Donnelly: Je vous remercie. C'était très bien.

Comment votre organisation en est-elle venue à la conclusion qu'il s'agit de la plus grande menace dans la province?

Mme Erin Bates: C'était principalement en raison de la combinaison des coûts écologiques et économiques qui sont très bien documentés dans les régions de l'est de l'Amérique du Nord, qui sont infestées depuis des dizaines d'années. On sait très bien quelles sont les répercussions. Il est également bien connu que l'infestation se dirige vers nous de façon assez constante. Elle n'est pas rapide, mais elle s'en vient. Le risque est élevé, et on sait également que les coûts réels sont extrêmement élevés. La combinaison de ces facteurs en fait une priorité absolue pour nous.

M. Fin Donnelly: Très bien, je vous remercie.

Concernant la question des grands désastres, madame Noel, vous avez mentionné dans votre exposé les grands désastres et leurs répercussions sur les écosystèmes et les industries — comme la pêche, je présume. Pourriez-vous nous donner un exemple d'un grand désastre qui illustre ce dont vous parlez? Mme Bates a parlé de 43 millions de dollars et a expliqué comment une seule espèce aquatique envahissante cause un problème dans une province du pays.

Voulez-vous nous en dire davantage sur la façon dont on pourrait prévenir un désastre majeur au Canada, ou pouvez-vous nous éclairer sur les coûts et les répercussions pour l'écosystème et l'industrie?

Mme Paula Noel: Les preuves sont certainement là, et il y a une raison pour laquelle beaucoup d'efforts et d'attention ont été consacrés à l'Ontario et aux Grands Lacs. C'est parce qu'il y a eu de nombreux désastres.

Ce que j'essayais de dire, c'est que, lorsque quelque chose se produit, nous devons réagir. Nous devons intervenir et nous attaquer au problème. C'est bien et c'est important de le faire, mais c'est plus difficile pour les gens en général. Il est toujours plus difficile d'être proactif. Malgré le fait que cela s'est produit à maintes reprises et que nous avons beaucoup de données scientifiques sur les espèces envahissantes — nous savons comment elles fonctionnent et comment les invasions se produisent —, il semble toujours impossible de prendre les devants et de mettre l'accent autant qu'il le faudrait sur la prévention, la sensibilisation et, surtout, l'intervention rapide lorsque nous voyons quelque chose. Nous le savons. Cela a été prouvé à maintes reprises.

C'est certain qu'on essaie d'abord de l'empêcher. Quand quelque chose arrive, dès qu'on a déterminé ce que c'est, on doit immédiatement réagir à cette menace et faire de notre mieux pour l'éradiquer. Le seul moment où on a une chance d'éradiquer une espèce envahissante, c'est lorsqu'elle est découverte, mais, encore et encore, cela ne se produit pas.

C'est un énorme problème. Le pays est grand. Je comprends tout cela, mais j'espère que nous pourrions faire un peu mieux à cet égard et être mieux préparés dans toutes les régions du pays.

• (1755)

M. Fin Donnelly: Quelle serait votre principale recommandation au Comité sur ce que le gouvernement devrait faire pour lutter contre les EAE?

Mme Paula Noel: Je pense que ma première recommandation, parce que c'est probablement ce qui est le plus facile, est de financer plus équitablement des groupes partout au pays pour éduquer et sensibiliser les gens. Comme je l'ai mentionné, nous essayons d'obtenir des sources de financement au Nouveau-Brunswick, mais nous n'y parvenons pas parce qu'elles ne sont pas destinées au problème des espèces envahissantes. Par conséquent, nous ne sommes même pas en mesure de faire de l'éducation de base parce que nous n'avons pas le financement pour le faire. Ce serait certainement ce qui coûterait le moins cher. Ensuite, ma deuxième recommandation serait de mettre en place des plans d'intervention rapide.

M. Fin Donnelly: Pour ce qui est de la première recommandation, avez-vous un montant en tête? A-t-on fait des études ou des travaux sur ce qui est nécessaire en ce qui concerne le budget ou l'argent que le gouvernement devrait consacrer à ce problème, même s'il devait s'y attaquer, dans une moindre mesure que ce dont vous parlez, mais au moins comme mesure positive?

Mme Paula Noel: D'emblée, je ne suis pas sûre que je vais essayer de donner un chiffre, mais ce programme, qui a été lancé à la fin des années 2000, le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes, était un programme extraordinaire. Cela n'a duré que cinq ans, mais le travail a commencé. Il a permis à des groupes comme le nôtre d'aller de l'avant et d'établir une base de référence de personnes qui étaient prêtes à faire de l'éducation, à faire de la sensibilisation sur le terrain. Peu importe quel était le financement de ce programme, si nous pouvions rétablir quelque chose de la même ampleur, ce serait suffisant pour que les groupes locaux puissent faire de la sensibilisation. Ensuite, ils obtiendront probablement cet argent par l'entremise de sources de financement provinciales et d'autres bailleurs de fonds privés, comme le font très habilement les ONG.

Le président: Je vous remercie, monsieur Donnelly.

Nous passons maintenant à M. Fraser, pour sept minutes ou moins.

M. Colin Fraser: Je vous remercie, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être parmi nous.

J'aimerais poser une question à M. Stanley et à M. Powell.

Dans votre exposé, vous avez fait quelques recommandations, et je vous en remercie. L'une d'entre elles était qu'il y ait une meilleure harmonisation entre les régimes de réglementation des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'EAE. Je me demande si vous pouvez m'expliquer pourquoi c'est un problème à l'heure actuelle.

M. David Stanley: Il y avait une préoccupation majeure quant à l'utilisation de « substances nocives », selon les termes du MPO. Le chlore est toxique pour l'environnement aquatique; il s'agit donc d'une substance nocive. OPG avait fait des traitements pour les moules zébrées dans les années 1990. Nous avions des permis provinciaux pour utiliser le chlore pour l'entretien de nos centrales, tout comme les prises d'eau municipales et d'autres utilisateurs industriels. Il y avait un manque d'harmonisation entre le gouvernement fédéral et la province quant à l'utilisation d'un biocide pour contrôler ces espèces. En 2016, nous avons obtenu l'autorisation du MPO. Nous voulons nous assurer que ce n'est pas perdu. Nous ne voulons pas utiliser de chlore dans l'environnement...

M. Colin Fraser: Non, je comprends.

M. David Stanley: ... mais il y a des cas où nous devons le faire. Ensuite, lorsque nous le rejetons dans le milieu naturel, c'est à très faible concentration, mais cela a un effet chronique.

M. Colin Fraser: Y a-t-il une province qui a un meilleur régime de réglementation que les autres pour s'occuper de ce genre de choses?

M. David Stanley: Je ne suis pas en mesure de répondre à cela.

M. Colin Fraser: D'accord.

Plus tôt aujourd'hui, dans le premier groupe de témoins — parce que vous avez parlé d'autres méthodes de contrôle —, quelqu'un a mentionné la potasse comme moyen possible de gérer le problème des moules zébrées. Peut-être qu'il y a eu des recherches à ce sujet. Avez-vous des commentaires sur l'utilité de la potasse?

M. David Stanley: Je sais que Manitoba Hydro l'utilise actuellement ou explore cette possibilité. Je ne sais pas à quel point c'est efficace. OPG a utilisé Zequanox, composé d'une bactérie morte qui n'est toxique que pour les moules dreissenidées. Elles la mangent et meurent. C'est une bonne façon de procéder. Nous utilisons également des systèmes de stérilisation par rayons ultraviolets dans nos canalisations, mais c'est un biocide à grande échelle. Cela tue tout ce qui passe par là.

• (1800)

M. Colin Fraser: Un système à rayons ultraviolets, comme l'éclairage ou...?

M. David Stanley: Oui, comme dans nos réserves d'eau rurales.

M. Colin Fraser: D'accord, merci de cette précision.

Madame Noel, j'aimerais vous poser une question par rapport à votre exposé. Vous avez parlé de l'importance d'une base de données nationale pour que les gens comprennent quelles espèces envahissantes il peut y avoir d'un bout à l'autre du pays, et vous avez dit que, lorsqu'une espèce est repérée, le problème est tout de suite porté à l'attention de toutes les organisations, de tous les gouvernements et ainsi de suite.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le fonctionnement de cette base de données et nous dire s'il existe, ailleurs qu'au Canada, une telle base de données que nous pourrions envisager comme modèle?

Mme Paula Noel: Je peux vous dire ce que j'aimerais voir et ce que bon nombre des personnes qui font partie des conseils sur les espèces envahissantes partout au pays aimeraient voir, et c'est une base de données pour toutes les espèces aquatiques et terrestres envahissantes — une base de données qui est accessible, et que les particuliers et les groupes privés qui travaillent sur cette question peuvent consulter pour trouver des données. De plus, cette base serait élaborée pour que les gens puissent directement y faire des signalements, de sorte que nous puissions faire appel à des citoyens que nous aurons préalablement formés pour qu'ils observent ces choses.

Pour ce qui est des exemples que nous pouvons suivre, il y a une variété de systèmes qui sont utilisés partout au Canada actuellement. Cette utilisation s'est faite au rythme d'une province à la fois. Pour ce qui est du Canada atlantique, je ne suis pas au courant d'une quelconque base de données sur les espèces envahissantes. C'est pourquoi, de mon point de vue, de ce côté-ci du pays, il serait formidable d'avoir un système national que tout le monde utiliserait.

Il y a certains programmes qui sont disponibles pour le public — un pour les naturalistes, par exemple — et qui sont très faciles à utiliser. Il s'agit en fait d'un système dans lequel les gens peuvent faire des signalements et le gouvernement peut intégrer des données ou en utiliser pour rendre des comptes publiquement. Il pourrait s'agir d'une combinaison de bases de données gouvernementales et d'un système de signalement public.

M. Colin Fraser: Merci beaucoup.

Monsieur Hambrook, je vous remercie d'être ici. Je remarque que vous avez parlé d'une lacune au chapitre de l'application de la loi, ou des difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'on se concentre plus sur la réglementation et l'organisme de réglementation que sur l'application de la loi lorsque quelqu'un ne suit pas les règles.

À votre avis, quelle recommandation ce comité pourrait-il faire afin que la réglementation soit mieux appliquée?

M. Mark Hambrook: Bon nombre d'introductions illégales ne sont pas faites de façon intentionnelle. M. Arnold vient de parler d'une famille qui a ramené des perches à la maison, et les a remises en liberté, ce qui a occasionné un problème.

Cependant, il y a des gens qui le font de façon délibérée, et ce, en toute impunité. Il devrait y avoir des conséquences lorsqu'on modifie tout un écosystème. J'estime que les amendes devraient être plus lourdes. Il devrait y avoir un pouvoir discrétionnaire, et c'est pourquoi nous faisons appel à des juges: pour trancher. À l'heure actuelle, des gens le font de façon flagrante.

M. Colin Fraser: C'est exact, il n'y a pas de mesures obligatoires de dissuasion afin que l'on s'assure que ces personnes soient tenues responsables.

M. Mark Hambrook: Oui.

M. Colin Fraser: Merci beaucoup. Mon temps est écoulé.

Le président: Merci, monsieur Fraser.

Nous allons maintenant passer du côté des conservateurs. Monsieur Calkins, vous avez environ cinq minutes.

M. Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins.

Monsieur Kemmere, je voulais vérifier avec vous si les municipalités rurales de l'Alberta, par l'entremise de son processus ou par la Fédération canadienne des municipalités ou toute autre organisation avec laquelle vous travaillez à ce sujet, ont adopté ou non des résolutions à l'une ou l'autre de leurs assemblées pour demander que le gouvernement fasse quelque chose — le gouvernement fédéral en particulier — par rapport aux espèces aquatiques envahissantes.

M. Al Kemmere: Nous avons, du point de vue des municipalités rurales de l'Alberta, mis l'accent sur la province, et c'est notre lien direct avec le gouvernement. Nous avons adopté des résolutions soulignant l'importance de la tolérance zéro, ainsi que l'importance du financement afin que l'on puisse mener des activités de prévention, comme les sites d'inspection. Nous avons constaté certains résultats à cet égard, même avec les brigades canines qui ont été utilisées en Alberta.

À la Fédération des municipalités canadiennes, ce sujet n'a pas eu toute l'attention qu'il aurait dû avoir. Je pense que les municipalités doivent se pencher sur la question. Je vais assumer une part de cette responsabilité, puisque je siège au conseil d'administration de la Fédération des municipalités canadiennes. C'est un point dont on a discuté au comité, mais pour lequel, si je me souviens bien, on n'a pas pris autant d'initiatives qu'il aurait fallu. J'en suis conscient et j'essaierai de rectifier le tir.

• (1805)

M. Blaine Calkins: Je ne tentais pas de vous faire sentir coupable ou responsable pour quoi que ce soit, monsieur Kemmere, mais j'estime qu'il s'agit d'un problème, et je pense que la plupart des membres de ce comité sont d'accord pour dire que toutes les organisations doivent mettre la main à la pâte et travailler de façon constructive à cette fin. C'est ce que je tentais de dire avec ma question.

Pensez-vous qu'Alberta Environmental Protection et Alberta Fish and Wildlife et des organismes comme Alberta Parks, ou peu importe...?

Nous avons entendu le témoignage des représentants d'Alberta Irrigation Districts Association. Nous avons entendu les observations de Margo, que vous connaissez, j'en suis sûr. Des actifs de plusieurs milliards de dollars sont vulnérables.

Mon collègue, Mel Arnold, vous a demandé quelle serait l'incidence pour la productivité des terres si on perdait la capacité d'irriguer. Je ne sais même pas si nous pouvons quantifier cela, mais est-ce que le gouvernement de l'Alberta en fait assez, à votre avis, au chapitre des vérifications d'embarcations obligatoires, pour régler ou prévenir ou du moins éviter le problème des moules zébrées et des moules quaggas dans les voies navigables albertaines?

M. Al Kemmere: Au risque d'être critique, non, le gouvernement de l'Alberta n'en fait pas assez. Selon moi, ce qu'il manque, c'est une stratégie à cet égard. Je vais vous donner un exemple. Je suis un propriétaire terrien à l'intérieur de la Colombie-Britannique, je dois donc effectuer de nombreux allers-retours, et le site d'inspection se situe un peu à l'ouest de Calgary. Il y a cinq endroits où les gens peuvent le contourner et ils le font généralement pendant les longues fins de semaine, lorsque c'est très achalandé.

Je crois que les ressources doivent être augmentées et qu'elles doivent être mises en place à plus d'endroits stratégiques, par exemple, à la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique ou à la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta, afin que les gens ne puissent pas contourner les sites. Cela serait encore plus nécessaire à la frontière du pays, puisqu'il y a des possibilités que des personnes contournent les sites à cet endroit.

M. Blaine Calkins: D'accord. Merci de votre commentaire.

Je vais maintenant m'adresser à M. Stanley, si possible. Je sais que vous avez parlé de biocides. Je sais que vous avez parlé de choses que nous savons déjà. M. Hambrook connaît très bien la roténone et son efficacité pour tuer les poissons, malgré le fait qu'il s'agit d'un produit naturel. Dans le cadre de vos recherches ou de vos travaux en tant que spécialiste des pêches, si je peux m'exprimer ainsi, à part l'utilisation de produits généraux comme le chlore, qui tue tout, y a-t-il autre chose qui est spécifique à ces bivalves, comme la roténone l'est pour le poisson?

M. David Stanley: Oui. J'en ai parlé plus tôt. Il s'agit du Zequanox, qui a été créé aux États-Unis. Il s'agit d'une bactérie morte. Vous bouchez les deux extrémités d'une canalisation, puis vous injectez le Zequanox et le laissez là pendant un certain temps. Les moules zébrées le mangent, puis elles meurent.

Cela ne fonctionne qu'avec les dreissenidés, les moules quaggas et les moules zébrées. Cela ne tue pas les moules indigènes.

M. Blaine Calkins: C'est même mieux que juste la roténone, qui tue tous les poissons d'un lac.

M. David Stanley: Oui, mais c'est coûteux ça ne s'est pas avéré aussi efficace que le chlore.

M. Blaine Calkins: D'accord, mais j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas de quelque chose que vous pouvez déployer comme la roténone, qui peut être utilisée dans un lac entier ou dans l'ensemble d'un milieu aquatique. Il s'agit d'une utilisation très localisée. Y a-t-il autre chose que Zequanox qui soit en mesure de faire ce que la roténone fait aux poissons?

M. David Stanley: À l'heure actuelle, pas à ce que je sache.

Vous devez comprendre que, dans nos systèmes, dans les turbines où l'eau passe, les moules zébrées ne sont pas un problème. Il y a trop de débit, elles ne peuvent pas se fixer. C'est dans les systèmes d'eau stagnante — les systèmes de gicleurs, les systèmes de refroidissement et les gros radiateurs, essentiellement — qu'elles posent problème. Cependant, ces systèmes sont essentiels pour le fonctionnement de l'usine, et aucune installation n'a été conçue avec ce mécanisme d'obstruction à l'esprit.

•(1810)

M. Blaine Calkins: Ce type de choses ne posait pas problème avant les eaux de ballast rejetées, j'imagine, c'est-à-dire le moment où l'introduction a eu lieu.

Le président: Merci, monsieur Calkins. Cela fait environ six minutes.

M. Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

J'ai apprécié pouvoir vous parler.

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Hardie pour cinq minutes environ. Vous avez la parole.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur le président. Merci à tous d'être ici aujourd'hui.

En ayant une bonne compréhension de l'évidence, je souhaite retourner en arrière jusqu'en 2012. À cette époque, il y a eu

d'importantes compressions. L'ASFC a essayé des réductions d'environ 143 millions de dollars, ainsi qu'une diminution de personnel de 600 inspecteurs frontaliers, et on a réduit environ du tiers l'effectif du MPO travaillant sur l'habitat afin d'économiser 100 millions de dollars.

Avec ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant aujourd'hui, tout le monde aimerait que le gouvernement fédéral intervienne davantage. Pouvons-nous tous convenir que ce ne serait pas une bonne idée de faire les mêmes compressions une fois encore?

Vous pouvez dire oui.

Mme Erin Bates: Oui, je suis d'accord.

M. Ken Hardie: Merci, madame Bates.

Je voulais également aborder la question des agents de conservation, parce qu'à l'échelle provinciale, nous comptons sur ce type d'application de la loi. Je sais que, du moins en Colombie-Britannique, il ne reste plus beaucoup d'agents de conservation, n'est-ce pas? Madame Bates, vous pouvez confirmer cela.

Mme Erin Bates: C'est vrai. Il y en a très peu.

M. Ken Hardie: Madame Noel, la situation est-elle la même au Nouveau-Brunswick? Avez-vous maintenu un nombre raisonnable d'agents de conservation pour faire les inspections?

Mme Paula Noel: Mark saurait probablement mieux que moi s'il y a eu une diminution au fil des ans. La tendance est certainement à la baisse.

M. Ken Hardie: Toutes ces choses sont soumises à la pression des gouvernements qui essaient d'économiser de l'argent en cours de route. C'est comme cela que ça marche.

Monsieur Stanley, une brève étude des habitudes des moules zébrées et des autres types de moules suggère qu'elles n'aiment pas beaucoup les alliages de nickel et de cuivre. Est-ce une option envisageable pour la modernisation des parties du système qui seraient autrement bouchées par ces créatures?

M. David Stanley: Ce pourrait l'être. Les alliages de cuivre sont légèrement toxiques, et c'est la raison pour laquelle ces moules ne s'y accrochent pas.

Je ne sais pas. Nous devons parler à l'un des membres de notre équipe d'ingénieurs pour faire cela. Nous ne l'avons pas utilisée, et nous n'avons pas modernisé nos stations avec ces alliages.

M. Ken Hardie: Selon ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant, je pense que le consensus semble être que la chose la plus efficace que le gouvernement fédéral peut faire est financer adéquatement une campagne de sensibilisation pour amener les plaisanciers à s'assurer qu'ils font le nécessaire avec leurs embarcations, surtout s'ils passent d'un réseau hydrographique à un autre. Une autre chose, bien sûr, c'est d'aider au nettoyage une fois que les choses seront bien établies.

Il serait vraiment très utile, selon moi, si vous pouviez collaborer d'une certaine façon pour en arriver à un chiffre qui, selon vous, fonctionnerait dans votre province en particulier, ou même quelque chose que vous recommanderiez pour l'ensemble du pays. Il s'agit de quelque chose que nous pourrions proposer au ministre des Pêches.

Monsieur Kemmere, y a-t-il des inspecteurs présents 24 heures sur 24 aux postes frontaliers qui se situent à la frontière avec l'État du Montana?

M. Al Kemmere: Je ne pense pas, puisque ce ne sont pas tous les postes frontaliers qui sont ouverts 24 heures sur 24. Je pense qu'il s'agit de l'un des facteurs limitatifs.

Pour ce qui est des postes qui sont ouverts 24 heures sur 24, je ne suis pas entièrement certain qu'il y a un nombre d'employés adéquat. Je ne dispose pas de ces renseignements.

M. Ken Hardie: Je crois qu'il y aurait une préoccupation similaire dans le sud de la Colombie-Britannique et dans la région de Kootenay. Il s'agit là de renseignements que nous pouvons, selon moi, rechercher pour avoir une meilleure idée de la situation.

Je crois que c'est tout pour moi, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Hardie.

Nous allons maintenant passer à M. Arnold pour cinq minutes environ. Je comprends que vous allez possiblement partager votre temps.

M. Mel Arnold: Je vais peut-être partager mon temps avec M. Calkins, qui est juste à côté de moi.

Il y a eu des discussions au fil du temps sur le MPO et les espèces aquatiques envahissantes. Le précédent gouvernement provincial a ratifié les engagements pris en vertu des objectifs d'Aichi pour la diversité en 2010 pour les 23 objectifs, pour prévenir, contrôler et éradiquer les espèces envahissantes.

Nous avons également mis en place un cadre d'intervention rapide contre les espèces aquatiques envahissantes en 2011 et le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes en 2015. En revanche, le gouvernement actuel est resté muet par rapport aux engagements sur les espèces aquatiques envahissantes pris par le Canada dans les cadres d'Aichi et de l'ONU, alors que le commissaire à l'environnement et au développement durable a estimé que le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes de 2015 n'était pas appliqué correctement. En étudiant le cadre d'intervention rapide de 2011, le commissaire à l'environnement et au développement durable a déterminé que le MPO n'était pas en mesure d'agir en temps opportun lorsque de nouvelles espèces aquatiques envahissantes étaient détectées.

Tout cela a été mis en lumière lorsque l'infestation a été découverte dans le lac Winnipeg. Il me semble qu'il a fallu bien plus que six mois pour qu'un plan d'intervention soit élaboré.

La question s'adresse à tous les témoins: estimez-vous que le fait de ne pas avoir de plan d'intervention rapide en place constitue une menace importante?

• (1815)

M. Mark Hambrook: C'est exactement ce qui a été mentionné plus tôt. Le meilleur moment pour combattre une espèce envahissante, c'est lorsque vous la détectez; vous devez donc être en mesure d'agir rapidement. Sans cela, les cartes sont jouées.

M. Mel Arnold: Monsieur Stanley ou monsieur Powell...?

M. Michael Powell: Nous avons beaucoup parlé des coûts. Les coûts réels associés aux espèces aquatiques envahissantes sont si importants pour notre secteur que nos membres investissent dans la prévention. Comme M. Stanley l'a dit, une fois qu'elles sont là, il est impossible de revenir en arrière.

Les scientifiques de notre secteur entretiennent une très bonne relation avec les personnes qui travaillent au MPO. Puisque nous avons des responsabilités en matière de surveillance de l'environnement dans lequel nous exerçons des activités, il y a place à la collaboration. Cela dépasse également le cadre de notre travail principal, qui est de produire de l'électricité pour les gens. Ces coûts ont des répercussions réelles sur les consommateurs.

Monsieur Stanley, souhaitez-vous ajouter quelque chose à cela?

M. David Stanley: En tant que scientifique spécialiste halieutique, je dirais qu'une intervention rapide ne sera pas nécessairement efficace pour toutes les espèces. Elle pourrait l'être pour des espèces comme la carpe asiatique et le gobie, mais je pense qu'elle serait moins efficace sur les moules zébrées. Après avoir travaillé sur les moules pendant des années et les avoir étudiées... Il est très difficile de les contrôler.

M. Mel Arnold: La prévention est vraiment notre seule option.

Le président: La sonnerie d'appel retentit. Nous allons poursuivre et je lèverai la séance lorsque l'heure approchera.

M. Mel Arnold: Merci.

Il me semble, monsieur Stanley, que vous avez mentionné les risques pour les réseaux d'incendie. L'eau reste souvent stagnante dans les prises d'eau d'incendie, dans les systèmes d'extinction des incendies et dans les installations d'extincteurs à eau du type gicleur, etc. Est-ce que l'un de ces systèmes est à risque, ou bien se trouveraient-ils en aval des usines de traitement?

M. David Stanley: Tous les utilisateurs... Plus la canalisation est petite et plus le risque qu'elle soit bouchée est grand. Nous fermons nos plus petits systèmes de canalisation pour une certaine période, nous la traitons avec du Zequanox ou du chlore, puis nous relâchons le tout afin de nous assurer qu'il n'y a plus de moules zébrées vivantes dans le système. Nous faisons cela annuellement. Nous avons six centrales où il faut le faire, en plus des centrales nucléaires.

M. Mel Arnold: Est-ce que les moules se détachent et sont expulsées du système une fois que ce dernier est traité avec le chlore?

M. David Stanley: Oui.

M. Mel Arnold: Monsieur Kemmere, qu'en est-il de l'infrastructure municipale? Savez-vous si les moules zébrées et les moules quaggas peuvent survivre dans les systèmes en aval des usines de traitement des eaux des municipalités, ou si elles seraient interceptées dans le système de traitement de l'eau?

M. Al Kemmere: Ce que l'on m'a dit, c'est que les prises d'eau sont notre plus grande préoccupation. Ce n'est plus de l'eau brute qui passe par les usines de traitement des eaux. Ces usines, dans la mesure où elles sont conçues correctement, devraient être en mesure de limiter ou de maîtriser complètement la transmission dans les réseaux de distribution d'eau.

Ces renseignements m'ont été transmis, mais je ne suis pas un expert. Je suis ici pour exprimer mes préoccupations par rapport aux répercussions à long terme.

• (1820)

M. Mel Arnold: Merci.

Le président: Merci.

Vos cinq minutes sont écoulées, incluant l'interruption d'une minute que je vous ai permise.

Je tiens à remercier nos témoins, tant ceux par téléconférence et par vidéoconférence que ceux qui sont ici en personne. Malheureusement, nous devons nous sauver...

M. Blaine Calkins: Monsieur le président, la dernière fois, j'ai demandé une prolongation d'une heure pour la séance d'aujourd'hui, et il serait déraisonnable que je demande plus de temps, mais je me demandais si nous pouvions demander à notre personnel du Comité ici présent de peut-être communiquer... Il y a un autre élément sur lequel il faudrait se pencher selon moi.

Certaines écloseries partout au Canada, lesquelles ont pour mission d'augmenter la population de poisson, dépendent des eaux souterraines, qui servent au fonctionnement de leurs écloseries. Cependant, bon nombre d'entre elles dépendent plutôt de sources d'eau naturelle. Si vous examinez la complexité des écloseries, et toutes les choses qu'elles font, de la germination aux viviers d'élevage, et bien plus, si elles devaient faire face à un problème de moules quaggas... Bon nombre d'entre elles sont des écloseries communautaires et ne disposeraient ni des moyens ni des ressources nécessaires pour poursuivre leurs activités.

Ce serait une menace directe à la mise en valeur des salmonidés et d'autres espèces de poissons. Pourrions-nous communiquer avec quelques-unes de ces écloseries, de ces organismes d'écloserie ou même avec le ministère, pour parler des plans du MPO pour les

écloseries; en plus des écloseries financées par le MPO, et qui sont parrainées ou en partenariat, afin de voir les effets que pourraient avoir les moules quaggas ou les moules zébrées ou toute autre espèce aquatique envahissante qui pourraient s'infiltrer dans les écloseries. Nous avons des millions de dollars en infrastructures dans les écloseries et des millions de poissons y naissent chaque année; cela pourrait également être à risque.

Je ne pense pas que le Comité a suffisamment entendu ces organismes par rapport aux répercussions qu'il pourrait y avoir.

Le président: La greffière en a pris note, et nous allons voir ce que nous pouvons faire par rapport à cela.

Merci tout le monde. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>